

(fenêtres) (sur cours)

Un maître
« plus »
notre dossier sur
les maîtres
surnuméraires

Somme
un département sous
carte scolaire

J.-J. Paul
le redoublement
en question

MOBILISÉS

La grève unitaire pour le service public
et l'école a mobilisé les enseignants

(fenêtres) (sur . cours)

N° 266

31 janvier 2005

Edi



Le 20 janvier, les enseignants ont choisi de mettre sur le devant de la scène sociale leurs exigences pour

un grand service public d'éducation.

Le contact quotidien avec la fracture sociale, le sentiment partagé d'exercer un métier à haute responsabilité ont certainement été déterminants dans la réussite de cette journée.

Alors qu'aujourd'hui la nécessité d'augmenter les salaires est reconnue comme un élément de dynamique économique, le gouvernement fait blocage. Le 5 février, les enseignants prendront toute leur place dans les manifestations avec les salariés pour l'emploi, les salaires, la réduction du temps de travail.

La projet de loi d'orientation, mis en débat le 15 février fait l'unanimité contre lui. Le ministre a du mal à convaincre tant les moyens humains et pédagogiques sont impératifs. Ainsi, l'actualité des mobilisations carte scolaire est l'illustration de l'insuffisance du budget 2005. Pour poursuivre à nouveau avec les parents et tout ceux qui soutiennent aujourd'hui l'avenir de l'école : le SNUipp et la FSU proposent un nouveau rendez-vous national en mars.

Pascale Pizzato

Actu

4

GRÈVE DU 20 JANVIER : une mobilisation retrouvée
CARTE SCOLAIRE : baisse de dotation pour hausse d'effectifs dans la Somme
DIRECTION D'ÉCOLE : de nouvelles propositions ministérielles



Dossier

12



LES MAÎTRES SURNUMÉRAIRES : Ministère et enseignants concernés s'accordent sur l'intérêt du dispositif. Aperçu de l'expérience italienne

Métier

18

PORTRAIT : Christian Fochesato, secrétaire de CCPE
LES SAPAD : l'école au chevet des enfants malades



Réflexions

26



SAUVONS LA RECHERCHE II : mobilisation le 4 février.
INTERVIEW : Jean-Jacques Paul analyse les effets du redoublement

Au Sénégal, l'éducation contre le Sida

Un séminaire international sur le Sida à l'école s'est tenu début décembre au Sénégal, afin d'accélérer la prise en compte du VIH par les systèmes éducatifs des pays d'Afrique de l'Ouest. Plusieurs objectifs ont été définis, comme l'introduction de l'enseignement à la prévention du sida dans les écoles à travers une formation accélérée des enseignants. Devraient également être mises en place des politiques institutionnelles pour la prévention de l'épidémie et la prise en charge des personnes infectées dans les établissements d'enseignement.

75 000

C'est le nombre d'enseignants touchés par le tsunami, selon l'Internationale de l'Éducation. Selon le coordinateur de l'IE en Asie, il faudra des mois pour évaluer l'ampleur des dégâts dans le secteur de l'éducation.

Assurer la scolarisation dans les situations d'urgence

L'UNESCO et certaines ONG ont mis en place un « *guide de bonnes pratiques pour assurer la scolarisation en situation d'urgence* ». Après le Tsunami en Asie du Sud, l'UNESCO souhaite mobiliser ses partenaires pour apporter un soutien psychologique et pédagogique aux enfants victimes de sinistres.

En parallèle, la Commission européenne et l'Unicef ont pour objectif de « *lancer un plan de reconstruction, dans la durée, des établissements scolaires détruits.* »

Ecole : une nouvelle loi pour l'Espagne

Après 4 mois de débats en Espagne, une nouvelle loi pour l'école devrait mettre fin à l'enseignement religieux obligatoire comptant pour les examens terminaux, et réinstaurer un examen unique à la fin du secondaire. L'aide aux élèves en difficulté devrait se faire en petits groupes, et non pas selon des « itinéraires », comme c'est actuellement le cas. Cette nouvelle loi pour l'école devrait entrer en application en 2006.

« La réforme favorise l'augmentation des dépenses de prescription »

Vous êtes opposé au projet de convention entre les médecins et l'assurance maladie. Pourquoi ?

En septembre, 77 % des généralistes soutenaient le principe du médecin référent. Il s'agissait d'organiser les soins autour du médecin généraliste, dans l'intérêt du patient. Ce rôle s'inscrivait dans la lignée du statut déjà existant du médecin référent choisi par près de 8 000 généralistes. Ce statut était assorti d'une rémunération forfaitaire en échange d'une coordination des soins, d'une mise à jour des dossiers, d'une formation médicale continue, du tiers payant pour les patients. Or, le projet de convention ne donne plus ces garanties et permet aux spécialistes d'être référents, niant notre spécificité de médecine générale.

Qu'est-ce que cela change dans l'accès aux soins pour les patients ?

Le généraliste sera responsable de l'orientation des patients vers un spécialiste. Il de-



Pierre Costes,
président de MG
France, premier
syndicat des méde-
cins généralistes

vrait pouvoir garantir les délais de prise en charge, un retour d'informations et le respect des tarifs. Mais avec l'absence de véritable engagement des médecins spécialistes, il aura du mal à s'occuper de cette coordination. De plus, et même s'il a fait le choix d'un médecin traitant, le patient reste exposé, dans et hors parcours de soins, aux dépassements d'honoraire.

Quelles sont les conséquences sur le système de santé ?

La réforme favorise l'augmentation des dépenses de prescription, avec toutes les répercussions que cela aura sur les dépenses de santé. Avec l'accroissement prévisible de la part de prise en charge des complémentaires et les augmentations de tarifs, on instaure une médecine à deux vitesses, l'accès aux soins dépendant davantage du niveau de revenu des assurés.

**Propos recueillis par
Christelle Mauss**

Menacés d'exclusion à la cantine pour cause de religion

En décembre, les familles d'une vingtaine d'enfants de confession musulmane ont été averties par la mairie de Villefranche-sur-Saône de la probable exclusion de leurs enfants de la cantine scolaire. Les élèves, scolarisés en maternelle et élémentaire refusaient de manger la viande servie à la cantine scolaire, au motif qu'elle n'était pas halal. Suite aux lettres précisant que « *tous les enfants doivent manger de tous les plats servis, même en petite quantité* », les parents ont répliqué par une pétition. L'ensemble de la communauté musulmane, soutenue par SOS-Racisme et le MRAP, s'est indigné de cette décision, « *demandant à la municipalité de revenir sur sa position* ».



En janvier, 4 familles avaient décidé de retirer leurs enfants de la cantine dans l'attente d'une solution. Elles se sont vu proposer la signature d'une attestation déchargeant la mairie de sa responsabilité en cas de problème de malnutrition si l'enfant ne mange pas. La mairie s'est toutefois engagée à modifier le règlement de la cantine pour la rentrée 2005.

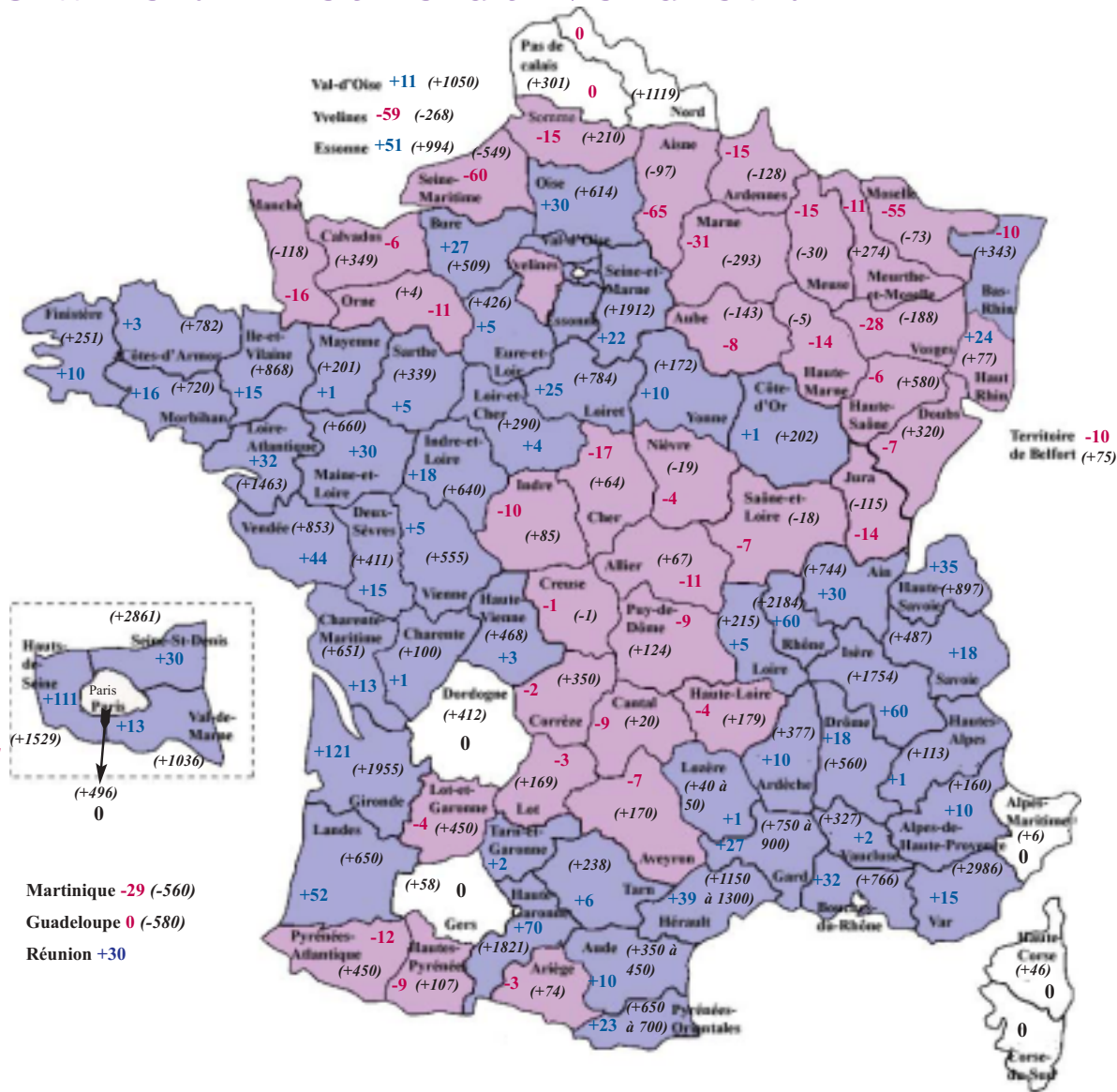
Elle a précisé : « *seule la viande de porc sera remplacée par une viande de substitution, si les familles ne sont pas d'accord, elles ne s'inscriront pas à la cantine* ». La réponse municipale est pour le moins inadaptée. Il aurait été nécessaire, dans une telle situation, d'organiser une rencontre de toutes les parties.

Carte scolaire : l'heure du verdict !

Les dotations académiques ont été réparties entre les départements par les recteurs. L'élaboration des cartes scolaires est maintenant bien entamée et donne lieu à son cortège de fermetures et ouvertures de classes.

Les 700 créations de postes pour les écoles au budget apparaissent aujourd'hui bien insuffisantes pour répondre à l'ensemble des besoins et en premier lieu l'accueil des 45000 élèves supplémentaires prévus à la rentrée 2005. La scolarisation des enfants de 2 et 3 ans, l'A.I.S, le remplacement et la formation continue, etc, seront les premiers secteurs victimes du redéploiement des postes.

La carte ci-contre donne la dotation en postes de chaque département (rose quand elle est négative, bleue quand elle est positive) et l'évolution de ses effectifs d'élèves mentionnée entre parenthèses.



Campagne mondiale pour l'éducation des filles

La Campagne mondiale pour l'éducation 2005 s'intitulera « Campagne pour une éducation de qualité pour toutes ». Le Forum mondial de l'éducation (Dakar, avril 2000) et le sommet du Millénium des Nations Unies (septembre 2000) s'étaient donné comme objectif d'éliminer la disparité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire avant 2005. Or, nous sommes bien loin de la réalisation de cet objectif, puisque l'UNESCO révèle que 60 millions de filles sont toujours privées d'éducation. 2005 est également une année clé pour mobiliser les politiques et les finances nécessaires à une éducation de base de qualité pour tous, avec l'évaluation des Objectifs du Millénaire au

sommet de l'ONU.

En France, la campagne est relayée par Solidarité Laïque (dont le SNUipp fait partie), Aide et Action et Agir Ici. Le premier temps fort aura lieu le 8 mars, Journée Internationale de la Femme. Il verra la création de groupes de 60 femmes et/ou filles, ou 30 femmes et 30 hommes qui auront pour mission de signer le « Manifeste pour une éducation de qualité pour TOUTES » et d'organiser des actions médiatiques. Le deuxième temps fort sera la semaine d'action mondiale pour l'éducation, du 24 au 30 avril, point culminant de la mobilisation au niveau mondial.

Le 20 janvier :

Mobilisation massive, mobilisation réussie. La presse n'a pas manqué de superlatifs pour traduire l'impact de cette journée dans un paysage social en renaissance : « les fonctionnaires en rangs serrés », « très forte mobilisation », « coup de semonce », « Fonctionnaires : un bras de fer bien engagé ».

Coincidence de calendrier, non dépourvue de sens, la journée du 20 janvier est venue clore une semaine où les services publics, tour à tour, se sont mobilisés de la Poste à l'école en passant par la SNCF et EDF. Le 20 janvier, c'était toute l'éducation nationale et toute la Fonction publique qui était en grève.

Les chiffres : le ministère donne 40 % de grévistes dans l'éducation nationale, les syndicats 60 % chez les enseignants, 65 % dans le premier degré. Des assemblées générales se sont tenues dans la plupart des départements. Dans certains secteurs de la fonction publique, les ministères précisent que les taux de grévistes rejoignent ceux observés en 2003.

Les cortèges unitaires ont rassemblé plus de 300 000 manifestants. 50 000 à Paris, 30 000 à Marseille, 15 000 à Bordeaux, 10 000 à Toulouse et à Lyon, 8 000 à Clermont-Ferrand, 7 000 à Rennes et à Lille, 5 000 à Montpellier, 4 000 à Perpignan, etc... Cela faisait longtemps. Depuis 2003 sans doute, les rues n'avaient pas été aussi pleines. Enseignants et salariés du service public ont relevé la tête après le blues de l'après-réforme des retraites.

Pour Gérard Aschiéri secrétaire général de la FSU, « cette journée se classe dans la catégorie des grands mouvements ».

Le gouvernement ne s'y est pas trompé. Les interventions se sont succédées... Du premier ministre qui entend mais ne cède pas « Oui au dialogue, mais non au blocage ! » ; au ministre de la fonction publique qui fait dans la provocation. Renaud Dutreil s'est réveillé pour proposer une sorte de « Grenelle de la Fonction publique de



l'Etat » qui permette, selon lui, notamment de « regarder les missions et les grilles indiciaires qui présentent de nombreux défauts ». Plus sans doute pour avancer dans les projets gouvernementaux de démentèlement des statuts que pour répondre aux exigences portées par les syndicats : relèvement significatif des bas salaires et élargissement de l'amplitude des grilles et des carrières. Il a rappelé en tout cas n'avoir « pas d'argent caché sous le tapis, à remettre sur la table » pour les fonctionnaires.

Le problème est bien là. Pas d'argent pour la « dépense » publique ! Les fédérations de fonctionnaires appelaient à faire grève rappelant que « le refus de négocier s'inscrit dans une politique gouvernementale dont le service public et les agents font les frais avec notamment un affaiblissement et une remise en cause du service public, une politique de l'emploi faite de suppressions massives, de manque d'effectifs et de précarité accrue ». Emploi, salaires, missions c'est pour les mêmes raisons que l'éducation nationale se mobilise à nouveau...

Alors que s'élaborent les cartes scolaires dans les départements, les premières conséquences d'un budget de l'éducation nettement insuffisant apparaissent. Réduction de l'offre d'enseignement, diminution des moyens pour lutter contre l'échec scolaire, dégradation des conditions de travail et d'enseignement, etc, les 700 postes créés dans le premier degré pour accueillir les 45 000 élèves supplémentaires seront bien insuffisants. Les 9 500 aides éducateurs restant ne seront pas remplacés dans les écoles. Les moyens nouveaux pour mieux prendre en charge les élèves en difficulté et mieux individualiser l'enseignement sont absents : du temps pour le travail en équipe, des postes pour fonctionner avec plus de maîtres que de classes, pour développer la scolarisation en maternelle dès 2 ans, l'A.I.S et notamment les RASED, la formation continue, etc...

De même, le projet de loi d'orientation mis en débat à partir du 15 février à l'assemblée ne présente en rien les caractéristiques d'un projet d'avenir pour la réussite de tous les

mobilisés !

Le 20 janvier, 60 % des enseignants de l'éducation nationale étaient en grève.

élèves et pour l'école. Il est largement rejeté.

De nouvelles manifestations vont rassembler les personnels de l'éducation et les parents d'élèves dans les semaines à venir autour des cartes scolaires. Les fédérations de l'éducation nationale (1) qui se sont réunies le 24 janvier observent que « l'absence de réponse du gouvernement implique de donner des prolongements à la journée du 20 janvier ». « D'ores et déjà, elles appellent les personnels à poursuivre leur mouvement en participant massivement, avec l'ensemble des salariés du public, aux manifestations unitaires du 5 février sur les salaires, la durée du travail, l'emploi, les conditions de travail, la réduction des inégalités en y étant porteurs de leurs revendications ». Une nouvelle journée nationale d'action à laquelle les confédérations syndicales (2) « ont appelé en commun pour la défense des 35 heures, les salaires, le droit au travail et le développement de l'emploi ».

Le SNUipp et la FSU proposent aux fédérations de l'E.N de définir un plan d'action comprenant pour chaque zone des initiatives pouvant aller jusqu'à la grève afin de poursuivre l'action dans cette période de vacances où commencera le débat parlementaire sur la loi d'orientation et ce afin de préparer, courant mars, une manifestation à caractère national.

Gilles Sarrotte

(1) FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education
(2) CFTC, CFDT, CGT, FO.



« Le coup de semonce » titre La Marseillaise en une. « Assez d'injustice et de mépris, nous exigeons l'ouverture de négociations, emploi, salaire et statut, scandaient les 30 000 manifestants sur la canebière ».

A Lyon, 7 000 fonctionnaires en rangs serrés... « lorsque la tête du cortège aborde le pont Lafayette, les derniers groupes démarrent seulement de la place Bellecour après trois quart d'heure d'attente » note Le Progrès.



A Blois, remarque La Nouvelle République, où « les enseignants constituaient le gros du peloton », les abords de la préfecture grouillaient de monde ». « D'ores et déjà, rendez-vous sont pris pour le 26 janvier et le 5 février »

7000 manifestants dans les rues de Lille où la carte scolaire mobilisait un nombre important d'enseignants. Dans l'académie, 940 retraits de postes sont prévus, 895 dans le second degré, 5 chez les co-psy et 40 chez les administratifs.



Somme toute, c'est 15 postes en moins

Pour la deuxième année consécutive, malgré des hausses d'effectifs d'élèves importantes, le département de la Somme rend des postes au ministère. Au comité technique paritaire départemental (CTPD), les élus SNUipp ont objecté la scolarisation des deux ans, l'AIS, et l'exigence de qualité pour la réussite de tous les élèves.

Moins 21,5 postes à la rentrée 2004 pour 400 élèves supplémentaires, moins 15 postes à la prochaine rentrée pour 253 élèves de plus.

L'école primaire du département de la Somme paie un lourd tribut à la redistribution nationale mais « *il faut traiter équitablement les différentes situations* » précise de manière laconique l'inspecteur d'Académie Roger Vrand. Lourd tribut qui n'a pas manqué de susciter « *colère et incompréhension* » chez les enseignants et usagers, commente Michel Dubuis secrétaire départemental du SNUipp.

Cette hausse des effectifs, paradoxale en apparence, n'est pourtant pas si surprenante. Si la baisse constante depuis 1990 (-18%) pouvait laisser imaginer un déclin lié à l'évolution de sa démographie, les temps changent et l'Insee (1) fait observer qu'« *en Picardie, malgré un déficit migratoire accru, la population continue à s'élever modérément grâce à un fort excédent naturel* ». Traduisez qu'entre les premiers janvier 1999 et 2004, la croissance démographique a été encore plus soutenue qu'au cours de la période 1990-1998 du fait d'un net excédent des naissances sur les décès. Le boom des années 2000 produit ses effets. Enfin, l'institut de la statistique prévoit une augmentation de 106.000 habitants (+ 6% en moyenne) de la population Picarde entre 2000 et 2030. Au plan économique, il serait tout aussi rapide d'en rester à l'image du déclin sûr et tran-

Au plan économique, il serait tout aussi rapide d'en rester à l'image du déclin sûr et tranquille accompagnant la baisse démographique.



quille accompagnant la baisse démographique. Dans l'espace urbain, les activités traditionnelles, chimie, caoutchouc, plastique continuent certes de péricliter mais elles cèdent la place à de nouvelles activités qui viennent la compléter comme les biotechnologies et la pharmacie. Le textile et l'habillement ont été sans doute très fragilisés par les crises répétitives mais des entreprises résistent... La Somme, au sud-ouest d'Abbeville notamment, concentre près de 10.000 emplois industriels liés à la robinetterie, la serrurerie (première au plan national) et la quincaillerie, faisant appel à des savoirs pointus dans les domaines de la fonderie, du décolletage, de la mécanique de précision... On pourrait citer Airbus France implanté à Meaulte pour l'assemblage des pointes avant et des fuselages des avions. L'espace rural abrite de son côté près de 40 % de la population et si le cas de l'entreprise Flodor est, dans l'actualité, emblématique des difficultés de l'industrie agroali-



mentaire, cette dernière continue de développer sa production en s'appuyant sur l'agriculture performante de l'est du département.

Hors contexte, l'Inspecteur d'Académie se borne donc, au nom « *des principes d'équité et de solidarité* », à justifier le retrait de 15 postes à la Somme, car dit-il « *le taux d'encadrement reste correct* » (2) faisant référence au fameux P/E. Le nombre de postes sera de 5,6 enseignants pour 100 élèves alors que la moyenne nationale est de 5,4. La logique comptable fonctionne à plein occultant ainsi les autres critères que l'administration doit prendre en compte dans l'élaboration de la carte scolaire : critères sociaux et indicateur de ruralité.

Lors du CTPD du 21 janvier, les élus SNUipp rappelaient que la Somme cumule le taux de RMIstes et le pourcentage de catégories sociales défavorisées parmi les plus importants de France. Le taux de chômage est de 10,8 %. Il faut ajouter à cela une dimension de forte ruralité.

Sans invoquer un quelconque déterminisme

social contre lequel l'école ne pourrait rien, un premier constat saute aux yeux. Les résultats aux évaluations 6^{ème} en 2003 dans la Somme sont proches de la moyenne nationale des REP/ZEP (voir ci-contre). Les scores les plus bas se trouvent aussi hors ZEP dans des zones rurales très isolées. Pour le SNUipp ce constat « *apporte la preuve que de nombreuses autres écoles devraient relever de la classification ZEP et bénéficier de moyens appropriés* ». Au cours du CTPD, les représentants du syndicat ont de nouveau souligné l'intérêt qu'il y aurait pour ces écoles à maintenir le poste en cas de fermeture (effectifs bas) et sa transformation en poste de maître surnuméraire. La remarque a été généralisée à toutes les écoles aux caractéristiques identiques. L'accompagnement de ces écoles passe aussi par la création de postes pour les établissements spécialisés et pour les RASED particulièrement en zone rurale isolée. Pour aider à la réussite de tous les élèves, le SNUipp insiste sur la nécessité de développer la scolarisation précoce des enfants de deux ans alors que les choix de l'inspecteur d'Académie ont conduit depuis des années à l'exclusion de ces enfants de l'école (voir encadré).

« *Colère et incompréhension* », mais aussi exigence de qualité pour la réussite de tous les élèves, les enseignants se sont déjà exprimés dans la grève le 20 janvier. Les organisations syndicales et la FCPE appellent dans l'unité à poursuivre la mobilisation en manifestant devant le rectorat le 29 janvier.

Gilles Sarrotte

(1) Enquête annuelle de recensement (01/2005) : premiers résultats de la collecte 2004
(2) " Le Courrier Picard " du samedi 22/01/ 2005.

La Somme dans le quartier de saint Leu à Amiens.

La plus grande ville française entre Paris et la Manche, compte 30 % de moins de vingt ans dans sa population. Ses 26000 étudiants ont dynamisé les quartiers du centre et permis d'installer de nombreux commerces.

Evaluations 6^{ème}

Les résultats aux évaluations 6^{ème} dans la Somme sont les plus bas de l'académie d'Amiens et en queue de peloton nationalement. L'écart avec le score national moyen s'accroît entre le CE2 et la sixième, particulièrement en mathématiques. La différence entre l'académie d'Amiens et les autres est très élevée pour les élèves les plus en difficulté. Pour tenir compte des effets dus à la structure sociale, a été calculé pour chaque académie un score « attendu ». Il s'avère que le score observé dans celle d'Amiens est en dessous du score attendu.

Les deux ans les plus touchés

De 2000 à 2004, le taux départemental de scolarisation des enfants de deux ans dans la Somme a chuté de 40 % à 26 %. lors de l'élaboration de la carte scolaire, pour l'établissement des prévisions des effectifs et la comptabilisation des enfants de deux ans, l'Inspecteur d'Académie ne prend en compte que le nombre des enfants de 2 ans scolarisés l'année précédente dans l'école. Ce choix a conduit à l'exclusion progressive des tout petits des écoles. Exemple, une classe a été fermée l'an dernier à l'école de Cayeux sur Mer et de ce fait n'a pu scolariser que 10 enfants de deux ans au cours de cette année scolaire. Pour faire face à la hausse de la natalité très forte (50 enfants de 3 ans et 36 enfants de 2 ans), l'I.A décide de réouvrir la 3^{ème} classe à la rentrée prochaine mais fixe les limites : 35 enfants de trois et 10 enfants de deux ans seulement seront scolarisés. En l'occurrence ce sont y compris les enfants de trois ans qui sont exclus de l'école publique. l'Inspecteur d'académie a sans doute pensé à l'école privée à proximité...

Listes complémentaires : on n'en voit pas la fin !

Au 15 décembre dernier, 1523 listes complémentaires avaient déjà été recrutées sur l'ensemble du territoire. C'est moins que les années précédentes, mais le recrutement n'est pas encore terminé. Le ministère, au lieu d'augmenter le nombre de postes au concours, continue de se servir de la liste complémentaire comme d'un deuxième mode de recrutement, et envoie sur les écoles des jeunes non formés qui ne peuvent compter que sur les équipes, et quelques conseillers pédagogiques vigilants pour les aider. Et

ce n'est pas durant les cinq prochaines années que ce type de recrutement va s'arrêter, car les 13 000 postes prévus annuellement au concours ne pourront pas compenser les 16 000 départs à la retraite par an attendus sur la même période.

Pour le SNUipp, le recrutement sur L.C doit rester exceptionnel afin d'éviter le recrutement d'auxiliaires. Il est avant tout nécessaire de recruter en conséquence au concours externe de P.E pour répondre aux besoins en maîtres formés.

Manifestation pour les services publics le 5 mars à Guéret

Après la manifestation nationale du 13 novembre 2004 dans la Creuse qui avait réuni usagers, élus, associations, syndicats et partis politiques, Guéret réitère son action le 5 mars. Un appel « *pour la défense et le développement des services publics* », qui a émergé après que 260 élus creusois aient remis leur démission au préfet en octobre 2004. Ils dénonçaient alors la fermeture « *sans concertation* » des perceptions dans 5 cantons du département. Depuis plusieurs années, les zones rurales subissent un « *désengagement en matière de services publics qui remet en cause les conditions de vie de populations* » : écoles, postes, gares ou perceptions ferment tour à tour. Le collectif creusois, à travers cette manifestation à caractère national, attend plus d'égalité et de solidarité dans les services publics. Une délégation du SNUipp sera présente le 5 mars.

La police à la porte des collèges et lycées

Le 6 janvier dernier, le ministre de l'intérieur a tenté un coup de force médiatique en lançant une opération de « *sécurisation des établissements scolaires* ». 8 000 policiers et gendarmes ont effectué des contrôles d'identité et des fouilles de sacs aux abords de 1 200 établissements dits « *sensibles* ». Cette opération, vivement critiquée de toutes parts, traduit de la part du gouvernement une volonté de développer le répressif aux dépens de l'éducatif, car depuis trois ans ce

sont un peu plus de 30 000 aides éducateurs et surveillants qui ont disparu des établissements scolaires. Le nombre d'adultes diminue peu à peu des collèges et des lycées, ce qui nuit au travail de fond de prévention de la délinquance auprès des élèves. Quant au choix des établissements, il n'a pour résultat que de stigmatiser davantage des collèges et lycées qui ont besoin d'une politique éducative ambitieuse et de moyens humains supplémentaires pour fonctionner.

56

Morbihan

Audience au ministère afin de réclamer un concours spécifique pour titulariser les enseignants suppléants bilingues « breton » et faire face à la progression annuelle des effectifs de 9 % depuis 2001.

Salaires : la baisse du pouvoir d'achat continue

De manière unilatérale, le gouvernement a arrêté les mesures salariales pour 2005. Le point d'indice est revalorisé de 1% (1) (+0,5 % en février, +0,5 % en novembre). Le salaire minimum de la fonction publique se mettra au niveau du SMIC en juillet (2). Pour les fonctionnaires qui sont à l'indice terminal de leur grade depuis au moins 3 ans, le gouvernement propose seulement pour cette année une « *indemnité exceptionnelle de sommet de grade* » de l'ordre de 250 euros. Enfin les pensions sont revalorisées de 2 % au 1^{er} janvier.

Le ministère continue d'inclure les gains de rémunération issus des promotions et de l'ancienneté pour conclure à une augmentation moyenne de 3,1 % ! Cette approche, particulièrement fallacieuse, est dénoncée par l'ensemble des syndicats qui exigent le rattrapage du point d'indice des 5 % perdus depuis 2000, ainsi qu'un relèvement significatif des bas salaires et l'élargissement de l'amplitude des grilles et des carrières. Il s'agit de régler les contentieux et de prévoir les dispositions qui assureront la progression du pouvoir d'achat dans l'avenir. La réussite de la grève du 20 appelle à des suites pour obliger le gouvernement à répondre à la nécessité d'une augmentation salariale à la hauteur.

(1) à 53,0196 euros annuels bruts / (2) à 1162,01 euros

Sécurité responsabilité : groupe de travail

Suite à la condamnation de Philippe Boubet à 5 mois de sursis, suscitant une vive émotion dans la communauté éducative, et à la demande des organisations syndicales (SNUipp, SE, SGEN), une rencontre avec les services du ministère a eu lieu le 12 janvier. Elle a défini des thèmes de travail à développer. Un bilan de la loi Fauchon de juillet 2000 (responsabilité et conditions de condamnation des décideurs publics, enseignants compris), doit être fait. Un examen des propositions du rapport Massot sur la responsabilité civile des enseignants, et surtout de leur non mise en oeuvre, doit également avoir lieu. L'ensemble de la réglementation, ses carences et contradictions doivent être examinées et, éventuellement adaptées. Quant à la protection de l'enfance, face aux violences sexuelles en particulier, un bilan de l'application de la circulaire 97 devra être fait.

Pour sa part, le SNUipp a rappelé que la démarche ne s'inscrivait pas dans une demande d'immunité-impunité pour les enseignants et qu'il était légitime que les familles cherchent à faire toute la lumière sur les circonstances d'un accident. Il a insisté pour qu'un réel programme de travail débouche sur des mesures concrètes qui permette l'exercice le plus serein d'une profession à haut niveau de responsabilité.

Le rapport parlementaire « sur la prévention de la délinquance » repose sur une approche sécuritaire, répressive et stigmatisante de la population et des élèves. Les professionnels refusant d'y participer, la FSU appelle à une journée d'action le 3 février.

Elections IUFM : La FSU en tête

Les élections au conseil d'administration des IUFM qui ont eu lieu en décembre ont confirmé la première position de la FSU qui obtient 50,79 % des voix, suivie par le SE-UNSA (23,59 %), le SGEN-CFDT (8,56 %). Diverses autres listes réunissent 17,03 % des voix.

La FSU maintient son score des années précédentes (51,16 %), dépassant cependant son score de 2002 (49,97 %).

La participation reste faible, avec une moyenne nationale de 26,60 %.

Direction et fonctionnement de l'école : réouverture du bal ?



Quatre mois après la rentrée scolaire, le ministère a reçu ce 11 janvier les organisations syndicales pour une réunion sur le thème de la direction d'école. Il a souhaité « *mettre fin au conflit qui dure depuis plusieurs années et que les directeurs soient mieux reconnus, avec les difficultés qui sont les leurs* ». Si la démarche confirme, côté administration, les difficultés engendrées par la grève administrative (non fiabilité des prévisions d'effectifs, élaboration de la carte scolaire...), les solutions avancées méritent par contre d'être plus convaincantes pour répondre au problème posé.

Les propositions s'inscrivent selon les responsables du cabinet dans le prolongement des mesures ministérielles de 2000 : attribution de décharges pour les écoles à 5 classes, augmentation de l'indemnité de charge administrative, simplification de l'inscription sur la liste d'aptitude.

Concernant l'attribution de nouvelles décharges de service, le ministère a précisé d'emblée que cette question n'entraîne pas dans le cadre des discussions. Il s'est cependant engagé à finir l'attribution des décharges aux écoles à 5 classes pour la rentrée 2005. Cela représente 450 écoles, soit 100 postes à prélever sur les 700 créés au budget.

Pour les écoles de 5 classes et plus, le montant de l'indemnité de sujétions spéciales augmenterait de 100 euros et passerait à 1025 euros par an (+10 %).

Pour les écoles de 10 classes et plus, la bonification indiciaire passerait de 40 à 50 points soit 36,10 euros de plus par mois, cu-

mulable avec la majoration de l'indemnité. Une prime de première prise de fonction de 600 euros serait attribuée aux enseignants n'ayant jamais été directeurs auparavant assortie de l'obligation d'exercer 3 ans sur le poste. Cela concernerait, selon le ministère, de 2000 à 3000 personnels la première année du versement de la prime.

Enfin des groupes de travail seront mis en place : quelles missions et responsabilités pour les directeurs, quelles relations avec les collectivités locales, quel accompagnement pour les écoles rurales ?

Le SNUipp est intervenu pour rappeler qu'il fallait traiter simultanément la question de la direction et celle du fonctionnement de l'école dans son ensemble. A cette fin, il a souligné que la question du temps et des décharges de service était prioritaire pour les personnels et qu'elle ne pouvait être évacuée des discussions. Le SE et le SGEN sont aussi intervenus dans ce sens. Quant à l'aspect financier, les mesures sont trop faibles et ne concernent que trop peu d'enseignants. La discussion se poursuivra lors d'une prochaine réunion au cours de laquelle le ministère améliorerait ses propositions. Dans les semaines à venir le SNUipp organisera des réunions dans les départements pour informer et apprécier avec enseignants et directeurs ces mesures, leurs évolutions et débattre des suites à donner à la mobilisation pour peser sur ces discussions. Le SNUipp s'est adressé en ce sens au SE et au SGEN pour donner un nouveau prolongement unitaire à l'action.

Gilles Sarrotte



Un maître « plus »

Plus de maîtres que de classes : l'expérimentation obtenue par le SNUipp en 2001 vient de déboucher sur une discrète mais intéressante analyse du ministère. Le dispositif est jugé positif. Enseignants, parents et IEN concernés le confirment dans ce dossier.

Dossier réalisé par
Céline Lallemand
Christelle Mauss
Jacques Mucchielli
Gilles Sarrotte

Plus de maîtres que de classes : le SNUipp a multiplié à l'envi cette proposition pour avancer vers la réussite de tous les élèves. A l'heure où la nouvelle loi d'orientation pense trouver dans le passé des solutions à l'échec scolaire, la proposition reste plus que jamais gage d'avenir. L'idée d'un maître surnuméraire a timidement commencé à faire son chemin, avec une expérimentation obtenue par le SNUipp en 2001 sur une centaine d'écoles. Il s'agit alors de savoir comment écoles, enseignants et élèves reçoivent cela et quels résultats ils en tirent. La synthèse de cette expérimentation vient d'être publiée.

Premier constat, « l'extrême diversité des pratiques pédagogiques suscitées par la présence de maîtres surnuméraires ». Les équipes pédagogiques ont naturellement repéré les points les plus faibles de leur école et ont utilisé le dispositif en fonction. Mais le dédoublement des classes reste la première constante de cet apport. Deuxième constat, les enseignants apprécient le renforcement du travail d'équipe qu'induit forcément le maître surnuméraire.

Troisième point, la difficulté d'évaluation du dispositif et son manque d'accompagnement par l'équipe de circonscription sont notés par les enseignants.

Dans les écoles que nous avons visitées, le constat ne varie guère. L'apport pour les enfants est important. Julia Salagnac, enseignante dans la Beauce, constate « les progrès rapides des élèves, certainement liés au fait d'être en petit groupe et de bénéficier d'explications plus adaptées et individuali-

sées » (voir page 15). Dans cette école où l'on pratique depuis longtemps le décroisement, les échanges de service et les interventions extérieures, les élèves gagnent en autonomie et l'échec scolaire est quasi inexistant.

L'environnement est différent à Argenteuil, dans la région parisienne. Là, difficile de reprocher à la circonscription de ne pas s'être impliquée. L'IEN, Evelyne Collin-Rovélas, s'est attachée à coordonner et à évaluer, dès son arrivée en 1991, un dispositif de maître surnuméraire (voir son interview page 17). Il y a donc près de quinze ans d'expérience qui apportent autant d'éclairages sur la réussite des élèves et sur l'organisation du travail. Sur le premier point, l'IEN est très claire : « les

résultats bruts des élèves ne baissent pas et les écarts à la moyenne nationale diminuent légèrement ». Ce qui représente pour elle un résultat important, étant donné « la dégradation très nette des conditions de vie des élèves, l'accroissement de la misère et la ségrégation » sur la circonscription. Sur le second point, Evelyne Collin-Rovélas note qu'il n'est

pas évident de mettre en place un tel dispositif, et que cela demande deux choses essentielles : un pilotage très suivi « condition pour que ces postes supplémentaires soient vraiment au service des apprentissages des élèves » et « Du temps ! » car la 27^e heure réglementaire est largement insuffisante pour les nombreuses concertations que requiert le projet.

Ces expériences intéressantes et productives n'ont guère le soutien du ministère. Les hésitations de ce dernier pour mener à terme l'ex-

Ces expériences intéressantes et productives n'ont guère le soutien du ministère.



périmentation et la rendre publique sont symptomatiques et éclairent les choix faits par les inspecteurs d'académie dans l'élaboration des cartes scolaires départementales. Les exemples abondent ces dernières années de situations laissées en déserrance ou le plus souvent stoppées par décision de fermetures de ces postes ou de classes dans les écoles concernées par ces expériences. C'est le cas par exemple de l'école Fontchevallier d'Annonay dans l'Ardèche où nous avons rencontré des enseignants très investis dans l'expérimentation ministérielle (Fenêtres sur cours n°226 du 5/02/2003).

La France n'est pas seule touchée par la question. Les Italiens ont depuis longtemps lancé l'idée de trois maîtres pour deux classes et obtenu ce changement décisif en 1990 (voir page 16). La réforme, hautement productive, est là-bas l'objet des attaques du gouvernement de Berlusconi. Le soutien des parents et de toute la communauté éducative à cette réforme proposée et négociée par les trois grands syndicats entraîne à l'heure actuelle un bras de fer.

Observant la large opposition à son projet de loi d'orientation, François Fillon objecte qu'il n'y pas de propositions alternatives. Plus de maîtres que de classes, du temps pour le travail en équipe, une formation initiale et continue en lien avec la recherche, des moyens d'aide et d'accompagnement pour les équipes constituent pourtant des solutions. Elles soutiendraient les enseignants du primaire dans leur lutte contre l'échec scolaire

qui commence dès l'école maternelle. Le ministre n'a retenu aucune de ces propositions. Transformer l'école pour la démocratiser, s'impose dès le primaire et nécessite les choix budgétaires d'une vraie priorité à l'éducation. Pour la réussite de tous, il n'y a pas de recettes miracles mais il faut créer les conditions qui permettent aux enseignants, et aux acteurs de l'école d'inventer de nouvelles approches et de les faire vivre.

Les MACLE, une expérience avec plus de maîtres

A Sarcelles (Val d'Oise), secteur touché par un fort échec dans l'apprentissage de la lecture, l'équipe de circonscription et André Ouzoulias, professeur à l'IUFM, coordonnent un dispositif de remédiation nommé MACLE (Module d'Approfondissement des Compétences en Lecture-Ecriture). Les « *profils typiques* » des élèves en lecture sont définis, avec un programme d'activités propre à chaque groupe selon leurs difficultés d'apprentissage, de 4 à 6 élèves pour les très faibles lecteurs, de 10 à 15 pour les plus avancés. Le MACLE est concentré dans le temps, sur une période d'au minimum 3 semaines, variable d'une heure trente à trois heures par jour. Sur ces plages horaires, le maximum de personnels est mobilisé pour fonctionner en décloisonnement avec le maître de la classe, du RASED, le maître surnuméraire ZEP et les autres personnels disponibles (ZIL, AE...).



Une synthèse positive

La synthèse que le ministère de l'Éducation nationale vient de publier sur les expérimentations de maîtres surnuméraires confirme leurs aspects positifs pour les écoles.

La Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) du ministère de l'EN, vient de rendre publique une synthèse intitulée « *des maîtres surnuméraires dans les écoles maternelles et élémentaires, expérimentation 2001-2003* », qui fait un bilan des observations menées pendant la seconde phase de l'expérience.

Une première phase d'expérimentation avait été conduite en 2001-2002, portant sur un échantillon représentatif de 91 écoles volontaires, réparties sur l'ensemble du territoire. Son objet était de réaliser un état des lieux afin de répertorier tous les types d'intervention du maître surnuméraire. 67 écoles avaient à l'époque répondu à l'enquête.

Suite à ces résultats, 12 organisations pédagogiques différentes ont été recensées, et la direction de l'évaluation et de la prospective a sélectionné une école de chaque typologie, s'attachant plus particulièrement à la prise en charge de l'hétérogénéité des élèves et aux modalités d'évaluation du dispositif mis en place. Cette seconde phase a fait l'objet d'observations extérieures en 2002-2003 par des équipes composées d'un IEN ne faisant pas partie de la circonscription de l'école observée, accompagné d'un conseiller pédagogique et/ou d'un formateur IUFM.

L'état des lieux révélait une « *extrême diversité des pratiques pédagogiques suscitées par la présence de maîtres surnuméraires* ». La DEP exprime ainsi que « *la fonction de maître surnuméraire n'est donc nullement standardisée. Elle est en grande partie liée aux particularités de l'environnement de l'école et de la population scolaire qui la fréquente* ».

Parmi les différents modes d'organisations pédagogiques observées, le maître surnuméraire peut être amené à effectuer des doublages (soutien en lecture, intervention dans toutes les classes, amélioration du travail des autres maîtres), soit en activité polyvalente (prise en charge d'élèves en difficulté) ou de manière plus ciblée dans un

seul domaine (anglais, BCD, lecture, aide aux primo-arrivants) ou au développement de partenariats.

Quelle que soit l'organisation pédagogique choisie par l'équipe, les constats sont unanimes, bien que toutes les écoles attestent de la difficulté d'évaluer objectivement l'effet du dispositif sur les progrès des élèves, invoquant la difficulté à isoler les effets de l'action du maître surnuméraire de celle des autres maîtres. Cependant, les évaluations nationales CE2 et 6ème, perçues comme le meilleur indicateur disponible, reflètent des tendances sur les performances, positives dans la quasi-totalité des 12 expériences observées, parfois ciblées dans un domaine, parfois généralisées (dû en partie à l'exploitation pédagogique choisie). Excepté ces évaluations caractérisées d'« *objectives* », les données plus subjectives exprimées par les enseignants ou les parents attestent unanimement d'un effet sur les comportements. Certaines notions sont récurrentes de la part des enseignants: intérêt plus accru des élèves pour l'école et le travail scolaire, prise de parole plus aisée et plus fréquente, moins de peur de l'erreur et des difficultés, autonomie accrue, meilleure entrée dans les apprentissages, plus forte motivation, élèves plus détendus et moins agressifs (même en récréation). Certaines équipes relèvent même un impact positif sur l'image de l'école, en adéquation avec les propos tenus par les parents, qui se disent tous satisfaits de ce mode d'organisation pédagogique, constatant les effets sur leurs enfants, palliant l'aide qu'ils ne peuvent pas apporter, notamment en milieux difficiles.

Dans tous les cas de figures observés, les parents sont entièrement satisfaits du dispositif, tout comme les enseignants qui manifestent une volonté unanime de maintien de ces postes dans leur école, convaincus de l'intérêt de ce mode de fonctionnement. Cependant, ils soulignent tous le manque



d'accompagnement institutionnel lors de la phase expérimentale, notamment de la part de l'équipe de circonscription. Leurs attentes envers l'institution s'en ressentent de fait fortement par la volonté de voir se développer des stages d'équipe, cumulée à une demande de formation spécifique des maîtres surnuméraires, ainsi que des outils d'évaluation.

Les enseignants concernés se font également écho d'un travail en équipe redynamisé, de remises en question des pratiques et de concertations plus importantes pour le bon fonctionnement et la cohérence du dispositif. Le double regard porté sur les élèves est également une donnée appréciée par les enseignants, les confortant dans leur perception d'un élève, ou relativisant leurs opinions.

La DEP porte un jugement positif, malgré les manques d'outils d'évaluation spécifiques de l'impact du dispositif sur la réussite des élèves. Pourtant, en période de carte scolaire difficile, le ministère tourne complètement le dos à ce mode d'organisation.

Avec plus, on fait mieux dans la Beauce

Dans la petite commune d'Aunay sous Auneau, 1300 habitants, au cœur de la Beauce, en zone rurale à 25 km de Chartres, l'école élémentaire dispose d'un maître surnuméraire pour ses 5 classes. En Eure et Loir, 4 autres écoles du département bénéficient du même dispositif.

En 2001, l'école ferme une classe, les deux postes d'aides éducateurs sont supprimés et l'IA offre la possibilité à l'école d'obtenir un maître surnuméraire si elle présente un projet. Michèle Pelletier, la directrice, dans l'école depuis 23 ans, n'a pas de mal à convaincre « *son équipe bien structurée* » d'en saisir l'occasion. Ici, les élèves étaient déjà habitués à plusieurs maîtres, compte tenu des nombreuses activités décloisonnées inhérentes aux échanges de service des enseignants. La stabilité de l'équipe était un atout, et les enseignants, malgré des renouvellements suite à des départs en retraite, ont réussi à optimiser le rôle du maître supplémentaire pour améliorer l'aide aux enfants en difficultés, dans l'une des 30 plus pauvres communes du département. Depuis 4 ans, les élèves sont en classe avec un maître en plus. Selon les difficultés et les besoins repérés, le projet est recentré tous les ans. La première année, les élèves qui en avaient le plus besoin ont bénéficié de plus de temps par le biais du maître supplémentaire en doublette ou en décloisonnement. La deuxième année, tous les élèves ont pratiqué des expériences scientifiques, et manipulé les TICE au service des disciplines traditionnelles avec le maître supplémentaire. L'an dernier, seuls les élèves de CE1, CE2 et CM1 l'ont cotoyé en soutien de lecture et de mathématiques essentiellement.

Cette année, le poste de maître surnuméraire est occupé par deux mi-temps, en direction exclusive du cycle 2, pour renforcer notamment l'apprentissage de la lecture. Pour faciliter l'organisation, la coordination du travail et surtout limiter le nombre d'adultes référents pour les élèves, encore jeunes, la classe de CP travaille avec Elise Ferre les lundi-mardi, et la classe de CP-CE1 avec Didier Hallais les jeudi-vendredi, tous deux disposant de leur propre salle de classe. Le travail en équipe s'en est trouvé intensifié, de fait, pour assurer la cohérence et la coordination du projet.



Dans chacune des deux classes, les élèves ne sont pas stigmatisés selon leurs difficultés. Lors des deux jours hebdomadaires de présence du maître supplémentaire, la classe fonctionne sur le principe de trois groupes: un avec le maître surnuméraire, un avec la maîtresse (« *chacun avec sa méthode* ») et le dernier en autonomie dans la classe. La taille et la composition de chaque groupe varie selon la matière enseignée. D'après Julia Salagnac, maîtresse de CP/CE1, « *le fonctionnement est long à se mettre en place, mais se rode vers novembre* ». Les rotations de groupes, environ tous les trois quarts d'heure, imposent aux deux enseignants une rigueur sur les horaires et pour les élèves une adaptation aux rythmes variables et au repérage de leur groupe, différent à chaque moment de décloisonnement. Julia reconnaît « *ne pas avoir d'élève en grande difficulté dans la classe* », et constate les « *progrès rapides des élèves, certainement liés au fait d'être en petit groupe et de bénéficier d'explications*

plus adaptées et individualisées ». Concernant le rôle de chaque adulte, Clara et Maëva, en CE1, savent qu'elles ont « *une maîtresse et un maître* ». Les parents le savent aussi. Ici, Didier et Julia rencontrent ensemble les parents aux réunions de rentrée ou en entretien individuel, sauf si les parents souhaitent les rencontrer séparément. Christelle Clément, mère de trois enfants scolarisés dans l'école, a perçu « *une plus grande motivation des enfants pour l'école, plus contents de s'y rendre* ». Elle ajoute qu'« *à la campagne, on est loin de tout, cet apport plus riche et diversifié offert par l'école est une ouverture sur le monde* ».

Cependant, l'ensemble de l'équipe regrette la difficulté à évaluer l'impact du dispositif sur les performances des élèves. Excepté une évaluation par l'inspection académique pour le ministère, aucun outil d'évaluation spécifique n'existe. Au regard des évaluations nationales de CE2, les progrès ne sont pas probants. Pas de signes clairs dans les performances, mais quelques tendances non négligeables. Depuis plusieurs années, le RASED n'est pas sollicité pour intervenir, il n'y a pas eu d'orientation en CLIS ou en SEGPA, et aucun PPAP n'a été rédigé récemment.

La directrice, Michèle Pelletier, regrette « *le manque d'accompagnement et de ne pas connaître le devenir de ce dispositif* ». En 4 ans, l'équipe n'a bénéficié que d'une journée d'analyse à l'IUFM en présence des autres collègues du département inscrits dans le même dispositif. Et l'avenir de ce poste n'est pas assuré. L'école a récemment reçu la liste des postes menacés de suppression dans le département suite à la carte scolaire. Le poste de maître surnuméraire y apparaissait sous l'intitulé « *hypothèse de remise en cause du maître surnuméraire* ». L'équipe est inquiète.



Tre maestri per due classe

Depuis la réforme soutenue par les syndicats en 1990, les écoles italiennes fonctionnent selon le principe « trois maîtres pour deux classes ». Une réforme que Silvio Berlusconi veut casser.

« **T**re maestri per due classe » : trois maîtres pour deux classes. La formule de nos alter ego transalpins traduit, à leurs yeux, l'essentiel de ce qu'ils appellent « *la reforma de millenovecentononanta* ». La « réforme de 1990 » a fait date dans l'histoire de l'école primaire italienne.

A l'époque, dans un contexte de baisse démographique importante, le gouvernement de Giulio Andreotti, aurait pu, comme dans bien d'autres pays, fermer des milliers de classes sans rien changer au fonctionnement de l'école. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Non seulement tous les postes ont été maintenus mais d'autres ont été créés, près de 6 000, pour mettre en œuvre cette réforme qui, avec « *plus de maîtres que de classes* », a voulu une école plus démocratique.

Avant 1990, le schéma était classique : un maître pour une classe. Côté enseignant, leur service hebdomadaire comptabilisait 24 heures d'enseignement auxquelles s'ajoutait un quota annuel de 80 heures pour la formation continue, les conseils d'écoles, etc... Côté élèves, deux possibilités laissées aux choix des familles : 25 heures (matin) ou 40 heures par semaine. Dans le deuxième cas, les écoles dispensaient en plus certaines disciplines et activités, cantine comprise. Huit heures par jour, cinq jours par semaine, deux maîtres intervenant alors par alternance pour la même classe. Les familles les plus aisées optaient pour la semaine de 25 heures et finançaient, pour leurs enfants, des activités extrascolaires payantes.

Les objectifs de la réforme de 1990 ont donc été de réduire ces inégalités et surtout de garantir à tous les élèves « *la culture de base dont ils ont besoin* » en y intégrant toutes les connaissances nouvelles. « *La culture est désormais si grande, qu'un seul enseignant pour chaque classe ne suffit plus* » nous dit Noëmi Ranieri secrétaire nationale de l'U.I.L. scuola (1) transcrivant ainsi l'esprit de la réforme.

Nouveau schéma : trois maîtres pour deux classes dans toutes les écoles sauf pour celles à classes uniques qui restent peu nombreuses (2).

Les connaissances ont donc été réorganisées en trois champs disciplinaires, chacun des maîtres prenant en charge l'un d'eux. Le module « *linguistico-espressivo* » pour l'apprentissage de l'Italien et, nouvel apport de la réforme, d'une langue étrangère (allemand, anglais, espagnol, français), le module « *scientifico, logico e matematico* » pour les mathématiques, l'arithmétique, logique, géométrie, etc, et « *antropologico* » pour l'histoire, la géographie, les sciences humaines. Une refonte et une réorganisation des contenus obligatoires qui intègrent, là aussi nouveauté pour tous les élèves, l'éducation à l'image, l'éducation au son et à la musique et l'éducation physique. Chacun de ces trois enseignements est pris en charge par un enseignant. « *C'est une autre approche de la prise en charge des disciplines et une manière d'utiliser et de valoriser les compétences de chacun* » poursuit Noëmi Ranieri.

« *Mais, il faut aussi regarder la réforme comme un apport au travail collectif de l'équipe enseignante vis à vis des enfants qui ont des difficultés* ». Le service hebdomadaire des maîtres est en effet passé de 24 heures d'enseignement à 22, afin de libérer 2 heures pour le travail en équipe, les 80 heures annuelles pour la formation et les réunions institutionnelles étant maintenues. L'organisation, la programmation des enseignements et des activités, le choix des méthodes et des horaires (journaliers, hebdomadaires) appartiennent à l'équipe et au projet de l'école. Cette autonomie s'exerce dans le respect du cadre national des horaires annuels et programmes nationaux et donne aux enseignants la latitude nécessaire pour s'adapter aux besoins et aux difficultés particulières des élèves. La souplesse offerte par la présence d'un maître supplémentaire pour deux classes permet de por-

ter plusieurs regards sur les élèves, d'intervenir à deux, de prendre en charge des petits groupes, de mieux individualiser l'enseignement, etc... Avec plusieurs maîtres, les élèves peuvent avoir une relation plus positive à l'école, a fortiori lorsqu'il y a échec ou difficulté avec un seul.

Pour asseoir ce travail collectif, la réforme a placé les trois maîtres à égalité de responsabilité. Il n'y a donc pas de maître plus responsable qu'un autre pour chaque classe. Apprendre à travailler en équipe et à décider en co-responsabilité n'a pas été facile. Les enseignants en témoignent. D'ailleurs, en 1995, la loi a instauré un plan de requalification et de formation des enseignants au travail en équipe et pour leur mise à niveau dans les disciplines (notamment langue étrangère). Cette cohésion des équipes au service des élèves s'est construite avec le temps. La progression des résultats des élèves est significative.

Quinze ans après, la réforme de 1990 capitalise le soutien de la très grande majorité des enseignants, de leurs syndicats et de nombreux parents. Un large soutien qui explique les très importantes mobilisations contre le projet de budget 2005 du gouvernement de Silvio Berlusconi qui prévoit la suppression de plusieurs milliers de postes et dont la réforme des rythmes scolaires entraînerait la réduction du nombre d'heures de cours à l'école primaire en rendant facultative la présence en classe l'après-midi. Un retour en arrière qui sera difficile.

(1) La CGIL, la CISL et l'UIL sont les trois syndicats majoritaires qui mobilisent dans l'unité et ont apporté leur soutien à la réforme de 1990.

(2) En 1998, un plan de « *rationalisation* » a conduit, en zone rurale, au regroupement de nombreuses classes uniques avec les écoles des communes les plus proches.

« Tout le monde a expérimenté qu'on est plus intelligent à plusieurs ! »

À Argenteuil sud, où plus de 80 % des écoles sont classées ZEP depuis longtemps, le travail des enseignants surnuméraires (« postes REP »), est précisément défini par les écoles et l'équipe de circonscription. Evelyne Collin-Rovélas, qui en est l'inspectrice depuis 1991, s'est particulièrement attachée à mettre en place le pilotage concerté et l'évaluation régulière d'un dispositif « aux enjeux très forts ».

Comment fonctionne votre dispositif de maîtres surnuméraires ?

Nous avons aujourd'hui 1 poste REP pour 350 élèves, dans les écoles classées REP/ZEP dont les familles sont en graves difficultés, et 1 pour 450 élèves dans celles dont les familles sont en difficultés moindres, ce qui nous conduit à 9 postes. Et puis, cette année, l'IA a ajouté à chaque réseau un 1/2 poste spécifique de coordinateur pour coordonner objectifs, actions et moyens, ainsi que la liaison avec les collègues, ce qui fait 2 postes de plus. Quant aux postes REP, ils sont un renfort dans l'organisation quotidienne des apprentissages dans les classes, ils interviennent auprès d'élèves « ordinaires », avec un rôle bien distinct de celui des enseignants des réseaux d'aide, ciblé sur les élèves en difficulté grave. Emploi du temps et objectifs des actions menées par ces postes REP, sont définis par les conseils de cycles à partir d'un « cahier des charges » élaboré pour la circonscription, et un bilan est effectué en fin de période. Ces interventions, massées, filées, à deux dans une classe, en décloisonnement ou en ateliers, ont lieu aussi bien en maternelle qu'aux cycles 2 et 3, mais doivent toutes, c'est l'indication que je donne, concerner la maîtrise de la langue. Une réunion mensuelle, sur temps de travail, des 9 postes REP avec l'équipe de circonscription, permet de faire le point et d'identifier au mieux les outils et les dispositifs efficaces, notamment autour des CP renforcés (23 classes avec 3 AE) auxquels ils sont étroitement associés. De fait, ils constituent un groupe de référence, de ressource et de coordination. Aussi ai-je demandé que les postes REP soient attribués pour 3 années consécutives, renouvelables une fois.

Un pilotage aussi étroit est-il nécessaire ?

Oui, c'est la condition pour que ces postes supplémentaires soient vraiment au servi-



Entretien avec

**Evelyne
Collin-Rovélas**

« Les postes REP sont un élément décisif dans cette évolution, car c'est un grain de sable qui oblige à modifier les pratiques pédagogiques (on travaille différemment à deux ou trois) et améliore la compréhension des élèves par le croisement des regards porté sur eux. »

ce des apprentissages des élèves. Mais il est indispensable que tout soit bien conduit et évalué avec les enseignants des classes. À mon arrivée, j'ai d'abord pris le temps d'observer ce qui se faisait. C'était intéressant, mais décousu. Souvent les enseignants concernés assuraient de l'accueil en BCD et leur efficacité dans les apprentissages n'était pas certaine. Pourtant, j'étais déjà convaincue de la capacité de ce dispositif à faire bouger les choses.

Aujourd'hui, l'utilité des postes REP est évidente pour tous et son pilotage est accepté sans problème. Toute mon équipe est ainsi souvent sollicitée pour participer aux multiples réunions des écoles.

Et quels sont les effets sur les élèves ?

Nous avons aujourd'hui un recul d'une quinzaine d'années sur le dispositif et des évaluations régulières des élèves de la zone (évaluations nationales CE2 et 6^e, plus évaluation maison en fin de CE1 et en CP renforcé). Elles nous disent deux choses : les résultats bruts des élèves ne baissent pas et les écarts à la moyenne nationale diminuent légèrement. Ce qui est positif, ramené à la dégradation très nette de leurs conditions de vie, à l'accroissement de la misère et de la ségrégation. Autre indicateur, il y a très peu de violence et de dégradation dans nos écoles, leur climat est dans l'ensemble serein. Les équipes sont stables, notamment parce qu'elles ont appris à travailler ensemble. Les postes REP sont un élément décisif dans cette évolution, car c'est un grain de sable qui oblige à modifier les pratiques pédagogiques (on travaille différemment à deux ou trois) et améliore la compréhension des élèves par le croisement des regards portés sur eux. Et d'ailleurs — on a posé la question — aucune école ne préférerait voir sacrifier ces postes pour faire diminuer ses effectifs par classe. Tout le monde a expérimenté qu'on est plus intelligent à plusieurs !

Alors, qu'est ce qui manque ?

Du temps ! Les enseignants de nos écoles se réunissent très souvent sur le temps de midi et le soir, bien au-delà de la 27^{ème} heure réglementaire. Leur reconnaître le temps qu'ils passent à se concerter, à réfléchir et à inventer pour que le dispositif fonctionne, au bénéfice de leurs élèves, ce ne serait pas du luxe...

Internet

Inscriptions aux concours externe de professeur ds écoles

Des difficultés ont été rencontrées par de nombreux étudiants pour confirmer leur inscription par serveur informatique au concours externe de P.E et PLC session 2005. Le ministère n'a pas donné suite à la demande de réouverture du serveur des étudiants soutenue par les syndicats étudiants et de l'enseignement. Cependant, le

11 janvier dernier, le tribunal administratif de Paris a demandé au ministère d'enregistrer l'inscription à titre conservatoire de 7 étudiants n'ayant pu la confirmer.

le SNUipp est intervenu auprès du Ministère de l'E.N pour que soit respecté le principe de l'égalité de traitement pour tous les candidats. A suivre.

« *Avant, en arts plastiques, le meilleur élève était celui qui était le plus fidèle. Aujourd'hui, c'est celui qui a la démarche la plus personnelle. Le professeur lui apprend à exprimer ce qu'il ressent, à être apte à comprendre ce que font les artistes* »

Yves Gaulupeau,
directeur du musée de l'éducation à Rouen

Accidents en milieu scolaire

Moins d'accidents graves

« *C'est beaucoup, c'est trop, mais l'école est infiniment moins accidentogène que la vie courante* » selon Jean-Marie Schléret, président de l'Observatoire national de la sécurité, dans son rapport annuel.

Dans le primaire, 24 879 accidents ont eu lieu surtout en récréation (78 %). Leur fréquence augmente avec l'âge des élèves : 1 pour 290 élèves en CP, 1 pour 178 élèves en CM2. Les lésions à la tête (54 % des accidents) touchent plutôt les petits, alors que le nombre des traumatismes des os et articulations augmente avec l'âge. Toutefois les accidents graves – nécessitant une hospitalisation supérieure à 48 heures- ont diminué de 1,5 % en 2003 à 1% en 2004. Le rapport considère que la formation aux gestes de premiers secours est « *une nécessité absolue* » pour les enseignants et les élèves. Il préconise aussi d'arriver dans un premier temps à l'objectif d'une visite médicale par cycle pour tous pour prévenir des fragilités ou contre-indications à certaines activités.

environnement

Une éducation qui tarde à se généraliser



Un rapport de l'Inspection Générale en 2003 dressait un tableau très sombre de l'éducation à l'environnement pour un développement durable (EEDD): manque de cohérence, actions isolées et ponctuelles, etc. Aussi la circulaire du 8 juillet 2004 généralise l'éducation à l'environnement pour un développement durable qui « *doit être une composante importante de la formation initiale des élèves, ... tout au long de leur scolarité, pour leur permettre d'acquérir des connaissances et des méthodes nécessaires pour se situer dans leur*

environnement et y agir de manière responsable ». Mais le document d'accompagnement* pour les enseignants n'a pas vu le jour faute d'investissement, ni le volet formation continue. Les actions se développent dans des académies plus volontaristes, mais elles concernent malheureusement peu le premier degré. L'éducation à l'environnement mobilise l'ensemble des disciplines et repose sur des partenariats divers. Cela nécessitera plus qu'une circulaire.

*Quelques ressources sur www.eduscol.education.fr

Echanges

« eTwinning » pour le jumelage d'écoles en Europe

L'initiative permettant d'installer un jumelage électronique entre des écoles de pays européens a été inaugurée le 14 janvier 2005 par Jan Figel, commissaire européen chargé de l'éducation, dans le cadre du programme européen eLearning. Il s'agit de créer « *un partenariat à long terme où au moins deux écoles d'au moins deux pays européens différents utilisent les TIC pour mener à bien une action éducative commune* ». Pour faciliter les échanges, ce projet recevra le soutien du CNDP pour l'assistance technique. L'objectif est à terme de jumeler 1500 écoles françaises. Les écoles intéressées peuvent s'inscrire sur le site www.et-winning.net.

sciences

2005, année internationale de la physique



L'année 2005 a été déclarée « année internationale de la physique », sous le patronage de l'UNESCO et de l'ONU. De nombreuses manifestations en direction des enfants et des étudiants vont avoir lieu en France et dans le reste du monde. L'objectif est de pallier à la désaffection des filières scientifiques et d'attirer les jeunes vers la physique. Des actions

spécifiques en direction des écoles primaires auront lieu à partir du printemps, comme des ateliers de physique itinérants, des campagnes de mesure de la pollution atmosphérique dans les établissements scolaires... Des créations artistiques, pièces de théâtre et concerts seront également organisés autour de ce thème, pour un public d'enfants.

<http://www.physique2005.org>

Langues vivantes

Une brochure spéciale « L'allemand, passeport pour l'Europe »

A l'ouverture de la semaine franco-allemande le 17 janvier 2005, François Fillon a annoncé les mesures qu'il comptait prendre dans son « plan d'action pour la langue du partenaire », décidé en Allemagne au mois de novembre : maîtriser l'allemand est un atout pour rechercher un emploi, valoriser des parcours professionnels.

Afin d'enrayer le déclin de l'apprentissage de l'allemand, le Ministre s'engage à maintenir l'en-



seignement de l'allemand dans toutes les académies et à augmenter de 20 % en 5 ans les effectifs d'élèves apprenant l'allemand en primaire. Le nombre de classes de 6ème bi-langues anglais-allemand) devrait aussi progresser de 50 %. Une brochure « L'allemand, passeport pour l'Europe » a été élaborée à l'intention des

parents d'élèves et sera diffusée à 800 000 exemplaires dans les écoles et les collèges.

Christian Fochesato, secrétaire CCPE

Portrait



Christian Fochesato est secrétaire de la CCPE de Lannemezan (Hautes Pyrénées) pour la deuxième année, avec passion et... un peu d'écoeurément.

Dès sa sortie de l'EN en 1976, Christian a travaillé dans l'AIS. De sa formation de rééducateur, en 78-79, il retient qu'elle était « très intéressante, parce qu'on en était acteur ». C'est clair, Christian n'aime pas faire de la figuration. Aussi, s'est-il beaucoup plu à exercer ensuite la fonction de coordinateur de la ZEP de Tarbes, de 1991 à 2002, où il s'est démené pour faire avancer les projets des écoles, leur obtenir des crédits tout en travaillant avec les secteurs associatifs, médico et sociaux.

Un an après, il devient secrétaire de la CCPE de Lannemezan. Un poste qui exige une bonne connaissance des nombreux partenaires et beaucoup d'organisation « pour ne pas se noyer dans un verre d'eau » ; bref « tout sauf un boulot de greffier » ! Il s'agit en effet d'instruire les dossiers de prise en charge d'enfants en très graves difficultés, des intégrations scolaires d'élèves porteurs de handicap à tous les types d'orientation, dans un dialogue permanent avec les familles. Là encore, Christian y met sa conviction, prend le temps de rencontrer tous les gens concernés par chaque enfant et s'appuie sur le « travail déterminant » des réseaux pour trouver la bonne orientation.

Il tâche, dans son département rural, montagnard et étendu, de participer aux équipes éducatives des élèves qui « passeront en CCPE » (1070 km parcourus au premier trimestre) mais ses frais de déplacement sont ridicules. « On nous demande clairement de réduire notre participation donc la qualité de notre travail », s'emporte celui qui a conscience de l'importance d'être là pour écouter et « poser aux parents les questions que les enseignants ne peuvent se permettre de poser ». Autres mensonges et compromis que Christian refuse de faire, les « orientations par défaut ». « Orienter en IME un élève qui relève de CLIS parce qu'il n'y en a pas, non » ! Et, lorsque l'institution ne peut répondre à une famille qui a fait le lourd chemin d'accepter un suivi thérapeutique et/ou éducatif de son enfant, « elle est discréditée » soupire cet enseignant si enclin à ce que chacun trouve sa place et qui ne désarme pas...

Céline Lallemand

Quelques jours après la rentrée de septembre, Sonia a été hospitalisée dans le service de pédiatrie de l'hôpital d'Auxerre. Aussitôt prévenue de la longue durée de son absence, Séverine Grandjean, son enseignante dans la classe de grande section-CP-CE1 de l'école de Looze a alerté le SAPAD (service d'aide pédagogique à domicile) des PEP 89 (pupilles de l'enseignement public). « Lors de mon année de formation à l'IUFM, ce service nous a été présenté. Je savais donc qu'il y avait possibilité d'assurer la continuité des apprentissages lors d'un accident ou d'une maladie mais je ne pensais pas être aussi vite confrontée à cette situation ».

Pierre Favier, responsable pédagogique du SAPAD de l'Yonne et enseignant à l'hôpital

Pierre Favier, enseignant du 1er degré, responsable pédagogique du SAPAD de l'Yonne

« J'ai un rôle de concertation avec le médecin de l'éducation nationale, la famille, les enseignants et les établissements hospitaliers du département. Je suis et gère par ailleurs les demandes et constitue les dossiers, ce qui décharge des tâches administratives les enseignants ».

d'Auxerre a ainsi pu mettre rapidement en place le processus d'aide pédagogique à domicile pour Sonia « en prévision de son retour à la maison où il était prévu

qu'elle resterait un long moment en convalescence ». En quelques jours, tout est réglé. Le dossier médical rempli par le médecin chef du service qui suit Sonia est transmis pour accord au médecin conseil de l'inspection académique, seul habilité à accorder ou non l'aide. Dans l'attente de la sortie de l'hôpital, Pierre, en tant qu'enseignant, assure « en liaison avec Séverine » un travail pédagogique avec Sonia.

Sollicitée pour assurer l'aide à domicile, en plus de son temps d'enseignement, Séverine accepte. Ainsi au total, après une première période au mois d'octobre puis une prolongation jusqu'aux vacances de Noël, vingt heures d'enseignement, rétribuées en heures supplémentaires, ont été données. « L'an passé, en grande section, tout se passait bien pour Sonia, note Séverine, là, malgré son absence, elle n'a aucune difficulté en mathématiques ni en lecture. Ses bilans sont très satisfaisants ». Car Séverine suit la progression des autres élèves de la classe et Sonia est évaluée de la même manière que ses camarades de classe. Néanmoins, il existe chez Séverine un regret,



L'école au chevet des enfants malades

Sollicitée pour assurer l'aide à domicile, en plus de son temps d'enseignement, d'une de ses élèves gravement malade, Séverine Grandjean a accepté la proposition du SAPAD.

Mme Yacoubi, maman de Sonia

« Prévenu par Mme Grandjean de la possibilité pour Sonia de suivre gratuitement ses cours à domicile, nous avons tout de suite vu l'intérêt pour elle, pour qu'elle ne prenne pas de retard. Sonia attend à chaque fois avec impatience la visite de sa mère ».

car « ayant privilégié les maths et le français, Sonia a quelques lacunes en découverte du monde ». Il est vrai que les trois heures hebdomadaires dispensées par Séverine peuvent paraître bien légères par rapport aux vingt-six des enfants en classe. Mais comme l'explique Pierre

« vu la fatigabilité des enfants et la disponibilité des enseignants trois heures hebdomadaires sont suffisantes ». Pour les enfants relevant du premier degré, l'enveloppe d'heures supplémentaires allouées par l'inspection académique peut paraître suffisante pour l'instant vu le nombre d'enfants concernés par le dispositif (un tiers des familles susceptibles de bénéficier de l'aide pédagogique en font la demande). En revanche, dans le second degré la dotation s'avère insuffisante et ne permet de répondre aux besoins que des deux seuls premiers trimestres.

Alors, satisfaction pour Sonia qui garde un

lien avec ses camarades « j'arrive souvent chez elle avec des textes ou des dessins des autres enfants de la classe ». Pour la famille qui voit la scolarisation – bien que mise entre parenthèses – se poursuivre. Mais aussi pour Séverine, qui au-delà de la réussite de son élève, vit une expérience

humaine très riche « confrontée à une enfant malade, que ce soient les moments passés chez elle, avec sa famille ou les discussions, en classe, avec les autres enfants sont souvent des moments forts ».

Revenue en classe, quelques jours avant les vacances de Noël, Sonia a été à nouveau hospitalisée début janvier. Une période de convalescence à son domicile, dont la durée reste à déterminer, est de nouveau prévue. Séverine est d'ores et déjà d'accord pour continuer l'aide à son élève.

Philippe Hermant

Séverine et
son élève
Sonia
pendant
l'aide à
domicile.

ETUDES

Joël Roy

délégué national des PEP chargé de l'accompagnement
de l'enfant et de sa famille

« On travaille toujours dans l'optique du retour en classe »

Depuis combien de temps s'occupe-t-on des enfants éloignés de l'école ?

Au milieu des années 80, certaines de nos associations départementales avaient commencé à mettre en place ce service par des actions de solidarité ponctuelles, bricolées. Quand la circulaire de Ségolène Royal est parue en 1998, il y avait une quarantaine d'associations, aujourd'hui on en dénombre 86.

Quel est le cadre défini par la circulaire ?

Il est simple, lorsqu'un élève est éloigné durablement de l'école, il doit bénéficier d'une assistance pédagogique à domicile. La circulaire précise qu'il y a lieu de s'appuyer sur le secteur éducatif pour mettre cette assistance en place, qu'un coordonnateur départemental s'assure du suivi du dispositif et que les enseignants sont rémunérés en heure supplémentaire.

Pourquoi est-ce nécessaire pour l'enfant de bénéficier de ce service ?

Premièrement, pour qu'il n'y ait pas de rupture des apprentissages dans les acquisitions. Ensuite, pour que l'enfant, déjà en détresse du fait de la maladie, ne soit pas coupé de ses co-

pains, de ses professeurs. Enfin chose primordiale, on travaille toujours dans l'optique du retour en classe, c'est l'objectif final. Il ne faut pas que l'enfant subisse la double peine, l'exclusion due à la maladie et l'autre exclusion due à l'échec scolaire.

On estime entre 12000 et 15000, le nombre d'élèves qui pourraient avoir besoin d'une aide pédagogique à domicile. Seuls 6000 enfants sont concernés par le dispositif. Comment le faire évoluer ? (1)

D'une part par la communication en direction des enseignants, pour qu'ils ne soient plus sans connaître l'existence de ce service, ainsi que des familles et de ceux qui gravitent autour de la sphère familiale.

Ensuite par des moyens. Le nombre d'heures supplémentaires affectées depuis 1998 augmente sensiblement, mais c'est vraiment insuffisant. Dans certains départements, mieux vaut être malade en septembre qu'en mars et nous sommes obligés de faire appel à des partenaires extérieurs notamment les mutuelles de la mouvance laïque, la MAE et la MAIF pour être encore plus opérationnels.

(1) Nous reviendrons sur ce sujet dans un prochain dossier

Handicapés : des avancées a minima dans la nouvelle loi



Engagée depuis 2003, la loi « Pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », bien que votée, subit d'ultimes arbitrages. Ce « grand chantier » avait de l'ambition mais sans programmation, avec un financement reposant en grande partie sur la suppression d'un jour férié pour les salariés (mesure qui ne concerne pas le financement de la solidarité envers les seules personnes âgées), il n'opère pas une définition environnementale des situations de handicap : l'environnement doit être aménagé, les aides techniques et financières apportées avant d'apprécier le niveau d'incapacité de la personne. Une telle approche est évidemment coûteuse. Dans le cadre de la décentralisation, les collectivités territoriales n'entendent pas assumer seules ces obligations.

Si la loi stipule que « l'Etat met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés » (art.6), elle est quand même en recul sur la professionnalisation des Auxiliaires de vie scolaire.

Pour la fonction publique et l'éducation nationale, il n'y aura plus de discrimination d'accès avec des aménagements des concours (IUFM) et des emplois (accessibilité, horaires, postes de travail). Mais ceux-ci ne doivent pas être « disproportionnés ». Les compensations en matière de revenu ne sont pas abordées, ni les aides humaines sur le lieu de travail, ni les modes de financement. Le Snuipp suit d'ores et déjà la mise en œuvre des mesures préconisées : ainsi le ministère a été interrogé sur le devenir des commissions d'orientation vers les structures de l'adaptation (Segpa) qui ne relèvent plus de la loi. Dans le cadre du collectif du Manifeste pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, il participe également à toutes les interventions pour exiger de ne pas laisser sur la touche les 10 000 enfants qui n'ont pas du tout accès à l'enseignement.

Les études menées ces derniers mois sur les sorties scolaires avec nuitées ont fait apparaître la nécessité de redonner à ces sorties une impulsion. La circulaire paru au BO n°2 du 13 janvier montre les bénéfices que les élèves peuvent retirer de cette expérience éducative et pédagogique unique.

La campagne annuelle de la Jeunesse au plein air se déroule du mercredi 12 janvier au samedi 5 février 2005. Cette campagne est l'occasion de renforcer l'exercice concret de la solidarité entre les jeunes pour permettre à tous les enfants de vivre harmonieusement leurs temps scolaires, leurs temps familiaux et leurs temps de loisirs. Les en-

seignants peuvent s'appuyer sur les documents pédagogiques élaborés à cette occasion par la Jeunesse au plein air pour mener toutes activités ou débats permettant aux élèves de donner sens à la cam-

pagne annuelle. Toutes autres informations peuvent être obtenues sur le site de la Jeunesse au plein air www.jp.a.asso.fr



Disponible auprès des sections départementales, au prix de 30 euros (23 euros pour les syndiqués).

Questions / Réponses

Effectuant des décharges de direction dans trois écoles, puis-je bénéficier d'une indemnité de déplacement ?

Depuis le 1er septembre 1990, il est admis que les titulaires-remplaçants qui sont chargés pendant la durée de l'année scolaire du remplacement d'au moins deux instituteurs, assurant un service à mi-temps ou bénéficiant de décharges partielles de service peuvent prétendre à l'ISSR.

Son bénéfice a été étendu aux personnels enseignants titulaires n'ayant pas la qualité de titulaire-remplaçant. L'indemnité est versée au titre des jours effectifs de remplacement.

Titulaire-remplaçant, j'effectue des remplacements dans des écoles fonctionnant en semaine de quatre jours. Sous quelles modalités m'est versé l'ISSR ?

Aux termes de l'article 2 du décret n°89-825 du 9/11/1989, l'ISSR est attribuée jusqu'au terme du remplacement assuré. La lettre n°2000-053 du 19/04/2000 adressée à tous les services déconcentrés a rappelé qu'elle devait être versée au titre de la journée suivant immédiatement la fin d'un remplacement. Ces dispositions s'appliquent que l'école où s'effectue le remplacement fonctionne en semaine continue ou en semaine de quatre jours. Ainsi, dans votre cas, l'ISSR doit être versée au titre des lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

Lu dans le BO

- Activités éducatives - campagne de la Jeunesse au plein air 2005 - n°1 du 6 janvier 2005
- Examen - obtention des unités de spécialisation 1, 2 et 3 du CAPSAIS en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna - session 2005 (US 1 et US 2) et sessions 2005 et 2006 (US 3) - n°1 du 6 janvier 2005
- Examen - obtention des unités de spécialisation 1 et 2 du CAPSAIS en Polynésie française, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon - session 2005 - n°1 du 6 janvier 2005
- Concours - diplômes et titres permettant de se présenter aux concours de recrutement de certains personnels enseignants - n°2 du 13 janvier 2005
- Formation - formation de formateurs en français langue étrangère (FLE) et français langue seconde (FLS) - n°3 du 20 janvier 2005
- Autorisations d'absence - autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions - année 2005 - n°3 du 20 janvier 2005

MONTANT MENSUEL APRÈS CRDS DES PRINCIPALES PRESTATIONS FAMILIALES

Allocations non soumises à condition de ressources	Montant
- Allocations familiales	
1 enfant (DOM exclusivement)	20,69
2 enfants	115,64
3 enfants	263,80
Par enfant en plus	148,16
Majoration par enfant de 11 à 16 ans	32,52
Majoration par enfant de + de 16 ans	57,82
- Allocation parentale d'éducation (APE)	515,21
Cessation totale d'activité	340,66
Activité à temps partiel (max. 50%)	257,62
Activité entre 50% et 80%	
- Allocation d'éducation spéciale (AES)	
(par enfant et par mois)	115,64
par enfant handicapé	86,73
Complément 1 ^{ère} catégorie	234,89
Complément 2 ^{ème} catégorie	332,46
Complément 3 ^{ème} catégorie	515,21
Complément 4 ^{ème} catégorie	658,45
Complément 5 ^{ème} catégorie	964,78
Complément 6 ^{ème} catégorie	
Allocations soumises à condition de ressources (1)	Montant
Allocation d'adoption (2)	166,05
Complément familial (3 enfants de + de 3 ans)	149,76
Alloc. pour jeune enfant (enfant de - de 3 ans) (2)	165,22

(1) plafonds : ménage avec un revenu
 1 enfant : 17 318 euros. ; 2 enfants : 20 782 euros. ; 3 enfants : 24 938 euros. ; 4 156 euros. par enfant supplémentaire.
 Majoration pour les ménages où les deux conjoints travaillent et pour les allocataires isolés : + 5 568 euros.
 (2) concerne les enfants nés avant le 1er janvier 2004, cette prestation disparaîtra au 31 décembre 2006.

Retraite des fonctionnaires : nouveau recul voté au Sénat

La loi de finances rectificative pour 2004, publiée au JO du 31 décembre 2004, comporte une modification des dispositions applicables pour le départ en retraite des fonctionnaires parents de trois enfants ou d'un enfant handicapé.

Ce texte conditionne le droit à la liquidation de la pension de retraite avant 60 ans et après 15 ans de service, à la « *condition d'une interruption de l'activité pour chacun des enfants dans des conditions fixées par décret en conseil d'Etat* ».

Cet article, issu d'un amendement adopté par le sénat le 20 décembre, n'a fait l'objet d'aucune concertation. Il écarte de fait les pères de famille du droit à cette disposition que leur avait ouvert la jurisprudence européenne. Le dernier alinéa prévoit que cette évolution législative s'applique à toutes les demandes qui n'ont pas encore donné lieu à une décision de justice. Ainsi les recours pour les pères de 3 enfants et plus deviennent sans objet.

Il va également se traduire par une régression pour de nombreuses femmes.

L'expérience a montré qu'un tel arbitrage, déjà retenu pour la bonification pour enfant accordée aux mères fonctionnaires et étendue aux pères par la jurisprudence Griesmar, a de fait privé aussi des milliers de mères du bénéfice de la bonification.

Le SNUipp, avec les enseignantes concernées, n'a cessé de dénoncer ces régressions et les menaces qui pesaient sur le droit à départ anticipé : il avait demandé aux pouvoirs publics, lors de sa journée d'action du 8 décembre, d'organiser une table ronde sur le sujet. Aucune réponse n'a été apportée à cette demande, le gouvernement préférant légiférer en catimini.

En dépit d'une prise en compte partielle de ses interventions par une disposition complémentaire permettant « *d'assimiler à une interruption de l'activité toute période n'ayant pas donné lieu à cotisation obligatoire dans un régime de base de retraite* », ce vote n'en constitue pas moins un nouveau recul des droits des femmes fonctionnaires en matière de retraite.

Le SNUipp déplore le mépris avec lequel le gouvernement a systématiquement esquivé les questions des organisations syndicales sur ce dossier et dénonce tant le procédé que la décision ainsi prise.

La loi renvoie à la publication de deux décrets en Conseil d'Etat, dont la rédaction peut être déterminante pour un grand nombre de mères de famille.

En tout état de cause, le SNUipp se saisira de la période d'élaboration de ces décrets pour se battre afin de sauvegarder le plus grand nombre de situations et poursuivra son action pour rétablir dans leurs droits les femmes qui ont perdu les bonifications.

Indices

échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Suppléant	287										
Instituteur	340	356	365	372	382	389	398	419	440	468	514
Instit. spécialisé	354	371	380	387	397	404	413	434	455	483	529
IMFAIEN							439	460	481	509	555
Instit. CEG Gr. 3							427	452	475	489	514
PE	348	375	394	415	438	466	494	530	566	611	657
P. E. Hors classe	494	559	600	641	694	740					
PE.G.C.	318	337	358	375	393	414	433	457	481	510	539
PE.G.C. Hors cl.	456	480	509	538	611						
PEG.CI. Excep.	611	663	694	740	782						

Salaires : + 0,5 % le 1^{er} février

Cette mesure, décidée unilatéralement par le ministre de la fonction publique pour l'année 2005, ne compense pas la dégradation du pouvoir d'achat de 5 % en 4 ans des fonctionnaires. Après l'année blanche de 2003, la dernière augmentation a été octroyée en janvier 2004 à hauteur

de 0,5 %. Malgré les deux hausses de 0,5 % prévues cette année; l'évolution du point d'indice ne couvrira toujours pas l'inflation.

La valeur mensuelle approchée du point d'indice dépasse 4,4183 euros brut (3,66 euros net* pour un enseignant Zone 2 adhérent à la MGEN)

*Sont retirés du salaire brut :

- Retraite : 7,85 %
- MGEN : 2,6 % (+ 0,1 %)
- Solidarité : 1 %
- CRDS : 0,5 %
- (calculé sur 95 % du brut),
- CSG : 7,5 % (calculée sur 97 % du brut).

Directeurs d'école + 8
Enseignants de CLIS,
perf., secrétaires CDES + 27
Profes des écoles, CPAIEN + 27

Attention : La NBI n'est pas cumulable avec une bonification indiciaire fonctionnelle, sauf pour les directeurs.

Bonifications indiciaires

Chargé d'école	+3
Directeur 2-4 cl	+16
Directeur 5-9 cl	+30
Directeur 10 cl et plus	+40
Dir. de SES/SEGPA	+50
Dir. de EREA/ERDP	+120

	Traitement brut mensuel	Traitement net mensuel			Supplément familial		
		Zone 1	Zone 2	Zone 3	2 enfants	3 enfants	Enf. suppl.
287	1 268,05 €	1 072,44 €	1 048,92 €	1 037,15 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
290	1 281,30 €	1 071,08 €	1 047,83 €	1 036,20 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
317	1 400,60 €	1 169,92 €	1 145,08 €	1 132,68 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
340	1 502,22 €	1 254,79 €	1 228,17 €	1 214,85 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
348	1 537,56 €	1 284,32 €	1 257,05 €	1 243,44 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
356	1 572,91 €	1 313,84 €	1 285,95 €	1 272,02 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
365	1 612,67 €	1 347,06 €	1 318,47 €	1 304,17 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
372	1 643,60 €	1 372,88 €	1 343,73 €	1 329,18 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
375	1 656,86 €	1 383,96 €	1 354,59 €	1 339,91 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
382	1 687,79 €	1 409,80 €	1 379,87 €	1 364,91 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
389	1 718,71 €	1 435,63 €	1 405,16 €	1 389,93 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
394	1 740,81 €	1 454,08 €	1 423,22 €	1 407,79 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
398	1 758,48 €	1 468,83 €	1 437,66 €	1 422,08 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
415	1 833,59 €	1 531,59 €	1 499,08 €	1 482,83 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
419	1 851,26 €	1 546,34 €	1 513,53 €	1 497,12 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
433	1 913,12 €	1 598,01 €	1 564,10 €	1 547,15 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
438	1 935,21 €	1 616,46 €	1 582,16 €	1 565,00 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
440	1 944,05 €	1 623,85 €	1 589,38 €	1 572,16 €	70,05 €	173,59 €	123,33 €
456	2 014,74 €	1 682,89 €	1 647,18 €	1 629,32 €	71,11 €	176,41 €	125,45 €
457	2 019,16 €	1 686,58 €	1 650,79 €	1 632,90 €	71,24 €	176,77 €	125,71 €
466	2 058,92 €	1 719,79 €	1 683,29 €	1 665,04 €	72,43 €	179,95 €	128,10 €
468	2 067,76 €	1 727,18 €	1 690,53 €	1 672,20 €	72,70 €	180,66 €	128,63 €
480	2 120,78 €	1 771,46 €	1 733,86 €	1 715,06 €	74,29 €	184,90 €	131,81 €
481	2 125,20 €	1 775,16 €	1 737,49 €	1 718,65 €	74,42 €	185,25 €	132,08 €
494	2 182,64 €	1 823,13 €	1 784,44 €	1 765,10 €	76,14 €	189,85 €	135,52 €
509	2 248,91 €	1 878,49 €	1 838,63 €	1 818,69 €	78,13 €	195,15 €	139,50 €
510	2 253,33 €	1 882,17 €	1 842,24 €	1 822,27 €	78,26 €	195,50 €	139,76 €
514	2 271,00 €	1 896,95 €	1 856,69 €	1 836,56 €	78,80 €	196,92 €	140,83 €
530	2 341,69 €	1 955,99 €	1 914,46 €	1 893,72 €	80,92 €	202,57 €	145,07 €
538	2 377,04 €	1 985,53 €	1 943,37 €	1 922,31 €	81,98 €	205,40 €	147,19 €
539	2 381,46 €	1 989,21 €	1 946,99 €	1 925,87 €	82,11 €	205,75 €	147,45 €
559	2 469,82 €	2 063,00 €	2 019,22 €	1 997,34 €	84,76 €	212,82 €	152,75 €
566	2 500,75 €	2 088,84 €	2 044,53 €	2 022,36 €	85,69 €	215,30 €	154,61 €
600	2 650,98 €	2 214,32 €	2 167,32 €	2 143,84 €	90,19 €	227,31 €	163,62 €
611	2 699,58 €	2 254,92 €	2 207,06 €	2 183,15 €	91,65 €	231,20 €	166,54 €
641	2 832,13 €	2 365,65 €	2 315,42 €	2 290,33 €	95,63 €	241,81 €	174,49 €
657	2 902,82 €	2 424,67 €	2 373,23 €	2 347,50 €	97,75 €	247,46 €	178,73 €
663	2 929,33 €	2 446,81 €	2 394,90 €	2 368,93 €	98,54 €	249,58 €	180,32 €
694	3 066,30 €	2 561,23 €	2 506,87 €	2 479,70 €	102,65 €	260,54 €	188,54 €
740	3 269,54 €	2 731,01 €	2 673,04 €	2 644,07 €	105,57 €	268,32 €	194,38 €
782	3 455,11 €	2 886,01 €	2 824,75 €	2 794,13 €	105,57 €	268,32 €	194,38 €

Littérature jeunesse

Shoah

60 ans après la libération d'Auschwitz, qu'en est-il des livres de jeunesse récents sur la Shoah qui peuvent aider à fonder une mémoire et rappeler que « le ventre est encore fécond d'où peut surgir la bête immonde » ? Témoignages d'enfants juifs déportés, hommages aux Justes, dénonciation du comportement de certains Français... les regards se diversifient pour évoquer l'indicible.

Un violon dans la nuit, D. Daeninckx & Pef - Rue du monde 2003 (2,20 euros) Dès 8 ans.

« *Il faut désobéir* » rendait hommage aux policiers de Nancy qui aidèrent des familles juives à échapper à la déportation. Dans ce volume, la petite Alexandra interroge sa Tatie Esther sur le drôle de tattoo qu'elle cache sous sa manche. Peu à peu, elle arrache à Esther ce qu'à 15 ans elle a subi à Auschwitz : la déshumanisation, les morts... Violoniste, elle résista grâce à la musique, jouant dans sa tête concertos et symphonies. Elle raconte le Noël 1943, où les nazis contraignirent les déportés musiciens à jouer L'Hymne à la Joie debout dans la neige. Libérée, Esther ne toucha plus jamais un violon et enfouit images terrifiantes et mots, jusqu'à la venue d'Alexandra. Des informations en marge et des photos d'époque dans des vignettes, permettent de reconstituer cette période de l'Histoire. L'écriture pudique de Daeninckx, les dessins de Pef, cernés d'un gros trait noir, ses personnages hagards, sont bouleversants.



L'étoile jaune, C. Agra Deedy & H. Sorenson - Mijade 2000 (11 euros). Dès 7 ans

Le récit évoque Christian X, roi du Danemark qui résista aux envahisseurs allemands et préserva la communauté juive de la déportation. Le jour où le port de l'étoile jaune fut déclaré obligatoire pour tous les juifs, le roi arpena la ville à cheval une étoile jaune cousue sur sa tunique. Le

message fut compris et toute la population arbora à son tour l'étoile jaune en signe de protestation contre la politique des nazis. Le récit est servi par de très belles peintures, sombres et brunes quand l'envahisseur sévit, lumineuses quand la solidarité éclate. Légende ou pas, ce récit avance que la résistance était possible, même sous des formes inattendues. C'est un fait que parmi les nations occupées, seul le Danemark parvint à sauver la quasi totalité de sa minorité juive.



L'étoile d'Erika, R. Vander Zee & R. Innocenti - Milan 2003 (14 euros) Dès 8 ans

C'est un album exceptionnel. La couverture sépia découpée d'une étoile jaune montre une file de gens derrière des barbelés. On ne verra pas leur visage, caché par une pancarte : « *Verboten* ». La file continue au verso : les gens montent dans un wagon à bestiaux sous la garde d'un soldat ; un landau reste à quai. Toutes les illustrations sauf une sont dans ces tons gris-brun. Le récit, véridique, est celui d'Erika. Elle ignore tout de son passé, de son vrai nom, de son âge. De ses parents, elle sait seulement qu'ils ont eu le courage de jeter par une lucarne du train qui les emmenait vers la mort, leur bébé dans sa couverture rose. C'était près d'un passage à niveau. L'enfant fut recueilli et élevé avec amour par une femme qui l'appela Erika. Grâce à elle, Erika put se construire mais n'oublia pas. Tout est symbole, le landau blanc abandonné et le train qui s'en

va, le rose sur la page grise, du petit paquet lancé du wagon, le train à la porte d'Auschwitz, juste avant la double page en couleur qui clôt le livre : près du village, une fillette de dos regarde au loin passer un



train. Innocenti ne montre le visage ni des victimes, ni des bourreaux, ni l'horreur des camps, l'implicite n'en est que plus fort et l'album plus prégnant.

Sauve-toi Elie ! E. Brami & B. Jeunet - Seuil 2003 (18 euros) Dès 8 ans

Contre de l'argent, Elie est confié à des fermiers : « *A partir de maintenant tu t'appelles Émile* » lui dit sa mère qui pleure et lui promet de revenir vite. Mais à la ferme, tout est différent, personne ne l'embrasse, l'instituteur le ridiculise, la voisine le menace du pire. Seule la petite Mariette est gentille. Deux ans s'écourent ainsi. Elie attend ses parents. Mais, lorsque la mère de Mariette lui interdit brutalement de la voir, il s'enfuit et se cache dans des buissons. C'est alors qu'il assiste à la rafle de tous les enfants de « *la grande maison* » (On pense aux Enfants d'Izieu)... Il ne peut sauver la petite Liane qui essaie de le rejoindre. Lui est relâché parce que, pour le gendarme, il est Emile, le neveu des fermiers. Pour Elie « *Liane est partie pour toujours dans le grand ventre de la guerre* ». Elie comprend qu'il est juif, en sursis dans un monde sans pitié. Les illustrations en papier découpé, les personnages raides, modelés en papier collé, les tons sombres et froids ajoutent à l'angoisse : un livre dérangeant et indispensable.



Marie-Claire Plume

<http://www.snuipp.fr/enseignants/frameressources.html> : Livres de jeunesse

Leur avis

Damien Millet, président du Comité d'Annulation de la Dette du Tiers Monde France

« Le moratoire ne constitue pas une solution. Très habilement il est présenté comme un geste généreux. Pourtant, il n'est que le degré zéro de l'action politique. Le Club de Paris se contente d'observer un instant de recueillement, mais il ne soulage en rien les pays touchés. En rien. »

*www.cadtm.org

Jeffrey Sachs, conseiller principal du secrétaire général de l'ONU

« Je suis pour l'annulation totale de la dette des plus pauvres et des pays à revenus intermédiaires comme la République dominicaine ou le Nigeria, y compris celle à l'égard des institutions multilatérales. Les pays riches ont décidé de s'intéresser aux pays pauvres mais ils ont pris l'habitude de faire de gentils communiqués sans passer aux actes. »

Max Lawson, conseiller politique de l'organisation humanitaire OXFAM* à l'adresse du G7 qui doit se réunir à Londres début février

« Les pays les plus pauvres se saignent aux quatre veines pour payer 100 millions de dollars tous les jours aux pays riches de ce monde. Et sept ministres des finances peuvent y remédier. »

*www.oxfam.org

Le Club de Paris

« Avoir une bonne signature financière est un élément-clé pour le développement des pays dans la mesure où cela leur permet d'emprunter des sommes plus importantes afin de financer leur croissance et leur développement. En outre, un débiteur disposant d'une bonne signature financière est en mesure d'emprunter des fonds afin d'assurer le refinancement de sa dette. »

Pays pauvres : annuler la dette, une exigence crédible

Un des effets « collatéraux » des Tsunamis du 26 décembre est la prise de conscience du problème de la dette extérieure de l'ensemble des pays pauvres, en développement ou émergents qui s'élevait fin 2000 à environ 2527 milliards de dollars selon la Banque mondiale. De plus en plus de voix s'élèvent pour réclamer son annulation.

Après la catastrophe en Asie, les appels à la générosité des personnes et des Etats se sont multipliés avec succès : aujourd'hui environ 11 milliards de dollars sont à distribuer efficacement et en toute transparence. Mais cet élan risque d'être dérisoire si l'on ne soigne pas la plaie ouverte de la dette extérieure de ces états.

Cette dette qui dépasse pour les 11 pays touchés les 400 milliards de dollars résulte d'emprunts contractés auprès des pays riches pour 27 % (dette bilatérale), des institutions multilatérales pour 26 % (Banque mondiale, Fonds Monétaire International), des banques privées et des marchés financiers pour 47 %. Ainsi pays pauvres, en développement ou émergents sont tenus de rembourser des sommes exorbitantes au « service de la dette », à savoir le règlement des intérêts, des pénalités de retard, des primes d'assurance. Les prélèvements supportés par les pouvoirs publics et les créanciers privés ne cessent de croître : 68 milliards en 2003 contre 60 en 2002. Il y a un redoutable effet « boule de neige ». Ainsi l'ensemble des remboursements a égalé à ce jour 11 fois la dette de 1980 et la dette elle-même a été multipliée par 5 ! Les seuls pouvoirs publics ont à verser 38 milliards de dollars. Ils ne peuvent assurer ni les conditions de développement, ni le minimum vital à leurs populations. Cette dette exerce donc une terrible tyrannie sur les économies nationales qui bradent leurs ressources naturelles, se mobilisent sur des productions d'exportation imposées par les marchés internationaux et sont obligées de se soumettre aux règles financières le plus souvent dictées par les institutions bancaires

internationales.

C'est pourquoi l'idée approuvée au Sommet de Jakarta le 6 janvier d'un simple moratoire de la dette pour les pays sinistrés n'est guère opératoire. L'Inde et la Thaïlande s'y refusent même car elles craignent un remède pire que le mal : les garanties exigées risquent d'être encore plus dures à l'avenir. Devant cette réserve, et probablement sous les pressions médiatiques, le Club de Paris, composés des 19 pays créanciers, a annoncé le 12 janvier un moratoire « immédiat et sans conditions ». L'Indonésie, dont la dette représente 80 % de son PIB, le Sri Lanka et les Seychelles sont concernées prioritairement. Mais une inquiétude pèse sur le fait qu'il ne faudrait pas que les aides collectées servent avant tout au financement de la dette...

L'annulation pure et simple est de plus en plus réclamée. Ainsi le Parlement européen a-t-il entrepris des démarches dans le sens d'une « annulation progressive de la dette des pays en voie de développement ». Chaque année les pays pauvres remboursent plus de 230 milliards de dollars, soit 3 fois plus que l'aide au développement fournie par les pays du Nord qui se chiffrait à 68 milliards de dollars en 2003. Or d'après le PNUD, Programme des Nations Unies pour le Développement, l'obtention des services de base (eau potable, alimentation décente, éducation primaire, soins de santé essentiels) exigerait un investissement d'environ 80 milliards de dollars par an. En comparant ces chiffres, il apparaît bien que la seule exigence crédible est l'annulation de cette dette.

Michèle Frémont

Il faut sauver la recherche II : sortie le 4 février

Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation rendu public sur le site du SNCS-FSU fait l'unanimité contre lui. Un an après les fortes mobilisations de 2004, les syndicats des chercheurs appellent à manifester le 4 février.

« Il s'agit d'une opération de mystification. Le gouvernement reprend d'un point de vue quantitatif une part des propositions du rapport des Etats généraux de la recherche, mais il en détourne l'objet. De plus, l'objectif de Barcelone de consacrer 3% du PIB à la recherche ne sera pas atteint. On sera à 2,5%. Et encore, c'est une hypothèse qui tient compte des financements privés dont on ne peut prévoir les montants. » Pour Jacques Fossey, le Secrétaire général du Syndicat National des Chercheurs et Scientifiques (SNCS-FSU), le projet de Loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation ne répond pas aux attentes des chercheurs. Depuis le 13 janvier, le SNCS diffuse ce texte en ligne (<http://www.sncs.cnrs-bellevue.fr/>).

Du coup, le 21 janvier, les organisations syndicales * ont publié un communiqué unitaire. Elles estiment « que la recherche et l'enseignement supérieur publics sont encore plus en danger » aujourd'hui et « appellent les personnels et les étudiants à se mobiliser contre ce projet par des actions multiformes la première semaine de février avec un temps fort le vendredi 4 ».

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur François Fillon et le ministre délégué à la recherche François d'Aubert ont fixé le calendrier institutionnel. Le texte devrait être transmis aux corps constitués en février, pour une présentation en Conseil des ministres mi-mars.

En 2010, le montant du budget public annuel de la recherche aura progressé de 5,5 milliards d'euros par rapport au budget 2005. Une hausse progressive qui se traduira par 19 milliards d'euros de plus investis sur les cinq ans (le dernier montant du budget annuel de la recherche connu date de 2003, son montant était de 34,5 milliards d'euros). Un programme de recrutement prévoit le remplacement de tous les départs à la retraite des personnels de recherche, la création de 2 500 postes de maîtres de conférence, de 1 000 postes de chercheurs dans les établissements scienti-

fiques, de 1 000 postes de techniciens et d'administratifs et de 150 postes à l'INRIA. 6000 CDD divers sont également annoncés. Cette programmation permettra de conserver tous les postes de titulaires, contrairement à ce qui va se passer pour le reste de la fonction publique, mais elle reste éloignée des préconisations des Etats généraux qui elles-mêmes étaient en deçà des incitations de Bruxelles. Sur le plan de la gouvernance du système, le projet souhaite créer un Haut conseil de la recherche et de l'innovation comme le proposaient les participants aux Etats généraux. Mais il n'aura qu'un rôle consultatif et non pas d'orientation. Une Agence Nationale de la Recherche sera créée. Elle sera chargée de la mise en œuvre des priorités définies par le gouvernement et responsable du financement des projets sélectionnés.

Le texte reprend aussi la proposition de créer des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Voulu par les chercheurs pour mieux coordonner la recherche au niveau local, ils ne seront au plus qu'une vingtaine en France, chargés d'appliquer les directives de l'Etat. Prenant la responsabilité de la délivrance des masters et doctorats, ils priveront les universités de leurs prérogatives en matière de recherche et de délivrance des diplômes au-delà de la licence. Les PRES seront associés à des pôles de compétitivité de haute technologie.

« Les Pres sont devenus les machines de guerre de la loi, affirme le SNCS. Tous les nouveaux postes, tous les nouveaux financements leur sont réservés. Ils ne pourront s'impliquer que dans les

axes prioritaires. Ils devront s'accoupler avec les parcs de recherche industriels pour devenir un pôle de compétitivité à dominante technologique. Ce seront de réels établissements publics de coopération scientifique ». La Conférence des Présidents d'Université s'est alarmée de ce projet. Elle se dit prête à engager « une vigoureuse action nationale » si ses inquiétudes « ne trouvaient pas de réponses satisfaisantes ».

Pour le SNCS, le système de gouvernance « organise la mise à disposition des entreprises de la recherche publique, analyse Jacques Fossey. Nous ne sommes pas opposés aux relations avec les entreprises, mais dans le cadre d'un pilotage partagé et partenarial ». D'évidence la communauté scientifique se sent tout aussi mobilisée aujourd'hui qu'elle l'était il y a un an. Le fort mouvement avait permis de « sauver » 550 postes de titulaires dans les établissements publics scientifiques et techniques, de créer 1000 postes pour l'enseignement supérieur et de récupérer les crédits « retenus » depuis 2002. Il avait conduit à la création du collectif « Sauvons la recherche », à la démission de plus de 2000 directeurs d'unité et à l'organisation des Etats généraux à Grenoble en octobre 2004. Les scientifiques manifesteront le 4 février.

*Organisations syndicales signataires : SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNTRS-CGT, FERC-SUP-CGT, SGEN - CFDT, SNPTES-UNSA, Sup Recherche-UNSA, A&I UNSA, SNIRS-CGC, SUD RECHERCHE EPST, SUD EDUCATION, CGT-INRA, CGT-IFREMER, SNA-SUB-FSU, UNEF, CGT-CIRAD, CFTC-INRA, CFDT-INRA, CFTC-INSERM, CEA-CGT,

Pierre Magnetto



Patronyme : choisir entre égaux

Depuis le 1^{er} janvier les deux parents peuvent transmettre leurs deux noms à leurs enfants. Cette liberté laissée au couple est perçue comme une nouvelle étape vers l'égalité père-mère.

Depuis le 1^{er} janvier, les parents peuvent donner à leur enfant le nom de famille du père, de la mère ou des deux à la fois (lire encadré). Cette manière de transmettre le nom de famille à ses enfants est déjà en vigueur dans plusieurs pays d'Europe : l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, l'Autriche, les Pays-Bas. La réforme était réclamée par le Conseil de l'Europe depuis 1978. Elle constituait depuis la disparition de la notion de puissance paternelle au profit de l'autorité parentale conjointe en 1972 une revendication du mouvement familial progressiste et des associations féministes. Mais ce n'est qu'en 2000 qu'une proposition de loi aura permis de faire avancer le débat à l'Assemblée nationale. La loi fut adoptée le 4 mars 2002, puis modifiée le 10 juin 2003, avant d'entrer en application en début d'année.

Vécue par beaucoup comme une nouvelle étape vers la reconnaissance de l'égalité père/mère, la nouvelle loi a séduit les Français-es. D'après l'Ifop, près des trois quarts y sont favorables (80 % chez les femmes, 73 % chez les hommes) et 78 % estiment que ce changement accompagne les évolutions de la structure familiale constatée dans la société. Le nombre d'enfants nés hors mariage va croissant (45,2 % des naissances en 2003) et de nouvelles formes d'organisation familiale sont de plus en plus fréquentes : familles recomposées ou monoparentales aujourd'hui, homosexuelles demain...

Les parents vont-ils s'emparer de la réforme ? Les spécialistes émettent des avis partagés. En 1995, 97 % des enfants nés hors mariage portaient le nom de leur père un mois après leur naissance. 91 % des femmes mariées portent le nom de leur mari. Si le législateur a tranché, l'unanimité est loin d'être faite dans l'opinion. Bien sûr il y a toujours quelques nostalgiques d'un ordre patriarcal ancien ; des traditionalistes pour qui la mère donne la vie et le père donne le nom. Mais il y a aussi les psychologues et



psychanalystes qui présentent des arguments plus étayés. Pour eux, le rôle du père est de nommer l'enfant, de l'insérer dans la société. Le port du nom du père empêche la fusion avec la mère. « *Le patronyme est le symbole de l'exogamie. Montrer sa fonction n'a rien à voir avec une défense du patriarcat* », affirme le psychanalyste et maître de conférence à l'université de Nantes Gérard Pommier (Libération 24.01.05). Pour l'an-

thropologue Valérie Feschet en revanche, « *le nom de famille symbolise la hiérarchie des sexes. Celui du père renvoie à la famille patriarcale* ».

Il n'en reste pas moins que la liberté de choisir ensemble le nom de ses enfants établit un nouveau degré de parité dans le couple.

**Dominique Latierce et
Christelle Mauss**

Nom de famille : ce que dit la réforme

Depuis le 1^{er} janvier, les parents peuvent transmettre à leurs enfants le nom du père, de la mère, ou les deux accolés dans l'ordre de leur choix. Une bonne nouvelle pour les mères qui jusqu'à présent pouvaient certes ajouter leur nom à celui du père, mais il s'agissait uniquement d'un nom d'usage, non reconnu par l'état civil et non transmissible. Selon les situations familiales et le type de déclaration, les cas de figure sont assez complexes. Mariés ou non, les parents peuvent transmettre le nom de leur choix, si cela fait suite à « une déclaration conjointe de choix de nom ». Par contre, en l'absence de déclaration ou en cas de désaccord, l'enfant portera le nom du père. Si les parents font la déclaration séparément, l'enfant prendra le nom du parent qui l'a déclaré en premier. Le nom choisi lors de la naissance du premier enfant sera valable pour toute la fratrie à venir. Pour les enfants nés entre le 2 septembre 1990 et le 1er janvier 2005, cette disposition est rétroactive, sur simple demande au tribunal de grande instance (avant le 30 juin 2006). Mais ces mêmes, pour porter un double nom rétroactivement, ne doivent pas avoir de frères ou sœurs né(e)s avant 1990; et doivent être consentants, s'ils ont plus de 13 ans au moment de la procédure.

Quant à l'écriture des double-noms, ils seront séparés par deux tirets (par exemple, Charette- - Dupont ou Dupont- - Charette), afin de les distinguer des noms composés indivisibles (comme Waldeck-Rousseau). Par contre, l'enfant de deux personnes portant chacun un nom double ne portera qu'un seul des deux noms de chacun de ses parents.

Cinéma

Aviator

Le cinéma de Scorsese repose sur une thématique complexe et constante. Depuis quarante ans, il a pour sujet l'homme seul face à une réalité qui se dérobe mais qu'il a décidé de conquérir. Son talent est en général assez grand pour la conquête mais elle est la plupart du temps remise en cause par les erreurs de vision de cet homme seul, produits de sa paranoïa. Il sait depuis toujours qu'il s'agit de ne faire confiance à personne, ni aux ennemis bien sûr, ni aux amis ni à soi-même. La trahison nous entoure et elle est en nous-mêmes. L'histoire de Howard Hughes ne pouvait que séduire Scorsese car elle rentre exactement dans ce moule du conquérant paranoïaque, du modèle d'audace qui vient s'échouer sur les limites de sa propre folie. Elle permet aussi de revisiter le grand cinéma de série B des années 30-40 consacré aux « conquérants du ciel ». Ce dernier contrat est rempli à la perfection. On a le plaisir de voir, des années après, la biographie brillante d'un ingénieur génial, d'un producteur-réalisateur audacieux. C'est peut-être du côté de la complexité à laquelle Scorsese nous a habitués qu'on pourrait, si cela est permis, faire un peu la fine bouche. Hughes a bien des ennemis dans le film (en dehors de lui-même) mais ils sont un peu trop identifiés. Le capitaliste de Pan Am, le sénateur surnois, le journaliste cor-



rompu. Ses femmes sont trop lisses, ses amis trop aimables et admiratifs, le programme est un peu trop linéaire pour qu'on soit beaucoup surpris. Quelques morceaux de bravoures bien sûr, le cours de mathématiques mamellaires, le coup de poing d'Ava Gardner, l'avion qui découpe les toits de Beverley Hills, le charme incontestable de Cate Blanchett ou la présence quasi-muette mais toujours admirable de Ian Holm. Mais ce film agréable reste en-deçà des œuvres précédentes, autrement ambitieuses.

René Marx

Musique

Symphonies jazz

« Concertone » est le troisième opus du pianiste italien Stefano Bollani chez Label Bleu. La première partie de l'album est composée comme un véritable concerto classique pour piano et orchestre à quatre mouvements.

L'accompagnement de l'orchestre Symphonique de Toscane ne vampirise pas l'ensemble ; l'esprit jazz est préservé et les solistes ont leur part d'improvisation. L'album se termine avec une émouvante version de « My funny Valentine ». Lyrique et délicat.

Carlos Maza est un musicien à géométrie variable, chilien, installé à Cuba, multi-ins-

trumentiste (saxophone, piano, flûte, charango, guitare...). Un univers musical volcanique entre écriture et impro. Une pléthore d'instrumentistes parmi lesquels Louis Sclavis et Vincent Segal. Fougueux.

Laure Gandebeuf

Stefano Bollani « Concertone » avec l'orchestre de Toscane Label Bleu
Carlos Maza « Chocala » Label Bleu



L'agenda

Colloque « L'art, ça s'apprend ! L'art, ça s'enseigne ! »

Organisé par le SNES-FSU, ce colloque vise à présenter des pratiques pédagogiques innovantes dans l'enseignement des arts.

Les 3 et 4 février à la Cité internationale universitaire de Paris
Rens : <http://www.snes.fr>

Salon de littérature jeunesse

Le GFEN des Hautes-Pyrénées organise son quatrième salon de littérature de jeunesse, qui permettra la rencontre entre jeunes lecteurs et écrivains.

Les 11 et 12 février à Tarbes
Rens : 05 62 34 03 83

Colloque sur la formation des enseignants

Colloque international intitulé « Former des enseignants-professionnels, savoirs et compétences », organisé par l'IUFM des Pays de la Loire, en partenariat avec le Centre de recherche en éducation de l'université de Nantes.
Les 14, 15 et 16 février à Nantes
Rens : <http://www.paysdelaloire.iufm.fr>

Université du SNUipp du Pas-de-Calais

Une université d'automne en miniature ! Avec Philippe Meirieu, Rémi Brissiaud, Philippe Frémeaux, Philippe Joutard... Inscriptions à la section départementale du 62 jusqu'au 21 février. Les 8 et 9 mars à Stella-Plage (Pas de Calais)
Renseignements et inscriptions : SNUipp 62, Maison des Sociétés, rue Aristide Briand 62000 ARRAS.
03.21.51.72.26

Appel de Bruxelles

Manifestation européenne à Bruxelles, suite au forum social européen, pour la défense des droits sociaux et des services publics.

Le 19 mars à Bruxelles
Rens : <http://www.wsf.be>

« Le redoublement est un fardeau, pas une chance »

Quelle est l'efficacité du redoublement pour le traitement des difficultés scolaires, en particulier au CP ?

L'étude menée par Thierry Troncin et des études plus anciennes démontrent l'inefficacité du redoublement : à niveau égal, les élèves redoublant le CP progressent moins que ceux admis en CE1. Mais surtout pour la première fois, grâce à des tests faits en juin et septembre, il apparaît que le niveau scolaire des élèves appelés à redoubler s'effondre pendant les vacances tandis que les autres conservent leurs acquis et progressent. Ces derniers savent qu'ils ont un handicap à compenser, ils sont incités à travailler par leur famille, par les enseignants. Les redoublants sont quant à eux démobilisés. C'est le premier impact négatif.

Quelles en sont les conséquences ?

Un redoublant ne rattrape jamais son retard. Les évaluations de 6ème montrent encore un niveau très faible et les probabilités d'abandon précoce sont fortement liées au redoublement en primaire. Celui-ci ne répond pas aux objectifs de rattrapage qui lui sont assignés par les enseignants pensant décider dans l'intérêt de l'enfant. Or, le redoublement est un fardeau, pas une chance. On invoque souvent le manque de maturité et pour le faire mûrir, on le met avec des plus jeunes : c'est paradoxal.

Les redoublants sont en très grande majorité des enfants issus de milieux défavorisés. Les interviews menées auprès des familles montrent combien le redoublement est intériorisé: le parent a redoublé, ses frères et sœurs ont redoublé, c'est normal qu'il redouble.

Quelles sont les expériences des autres pays ?

Observer des pays qui pratiquent la promotion automatique, c'est très déroutant pour des Français. Les objectifs de l'école y sont prioritairement le développement harmonieux de l'enfant et pas les savoirs. Ainsi il n'y a pas de note avant la 7ème (collège) dans certains pays nordiques. Il y a d'autres pratiques d'évaluation. Les derniers résultats de



Jean-Jacques Paul,
Directeur de l'Institut de recherche sur l'Education / Sociologie et Economie de l'Education (IREDU).

PISA attribuent les meilleures réussites à la Finlande où le redoublement n'existe pas. Bien sûr, il n'y a pas de relation systématique. Mais il y a un argument fort, les pays qui ne pratiquent pas le redoublement mais une pédagogie véritablement centrée sur le développement de l'élève ne voient pas le niveau d'acquisition de leurs élèves s'effondrer.

Pourquoi cette pratique du redoublement, est-elle aussi consensuelle auprès des enseignants comme des parents ?

Notre organisation, centrée sur l'élève/ la classe/ le programme annuel, montre que la notion de cycle de la loi de 1989 est restée sur le tapis. Nous avons une conception linéaire du développement de l'enfant, fondée sur le franchissement d'étapes incontournables. Dans les pays nordiques, c'est plutôt une vision en spirale, il n'y a pas de préalables. Si ce n'est pas acquis maintenant, on y reviendra plus tard.

C'est aussi une question de connaissance de

la recherche par les enseignants. L'étude de Thierry Troncin dans des CP de la Côte d'Or, qui a duré 2 ans, a permis une prise de conscience, les taux de redoublement ont baissé.

Une étude en Suisse a montré qu'un maître qui accompagne ses élèves d'une année à l'autre ne les fait pas redoubler, contrairement à celui qui ne les suit pas. Il ne craint pas d'être considéré comme un mauvais enseignant s'il fait passer de « *mauvais élèves* ».

Quelles seraient les alternatives pour répondre aux difficultés scolaires ?

On sait bien qu'on fait tout recommencer à un élève qui peut n'avoir des difficultés que dans un domaine. Il faudrait travailler beaucoup plus par groupe de compétences dans le cadre d'une véritable équipe pédagogique. C'est ce que l'on recommande à la fin du rapport. On pourrait faire des regroupements d'élèves sur ces bases de manière tantôt homogène, tantôt hétérogène, dans le cadre de véritables cycles.

Ceux qui ne redoublent pas progressent mieux mais ils ne rattrapent pas leur retard dans notre système éducatif ? Qu'en conclure ?

Je suis le premier à dire qu'il faut savoir gérer les moyens de manière efficace sans en exiger toujours plus. Mais il en faut beaucoup pour pouvoir compenser du handicap social dès les petites classes. Il faut du suivi individuel, du renforcement et se confronter aux racines psychologiques de la difficulté scolaire. Ce qui est frappant chez les enseignants, c'est leur fréquente méconnaissance par manque de formation des mécanismes du développement et de l'apprentissage chez l'enfant. Il faut une volonté politique nette pour affronter ces questions-là.

**Propos recueillis par
Michèle Frémont**

Jean-Jacques Paul, est l'auteur avec Thierry Troncin d'un rapport qui évalue l'impact du redoublement dans le traitement des difficultés scolaires pour le Haut Conseil d'Evaluation de l'Ecole.

Locations

83 Hyères F3 ds villa pisc
6p été T.06.61.76.36.49

Corse sud mer maison
T.06.15.97.59.22

17 La Tremblade 3ch
T.01.30.57.04.09

73 Aussois Val Fréjus ski
F2 T.04.79.05.19.42

22310 loc ttes vac 2 à 4
pers mais 800m mer tv
MO LL park privé jard
clos lab clé vac par off tou-
risme T.02.96.35.07.33

Corse prox Ile Rousse
mais 3ch cft tél tv 275
E/mois avr mar oct
T.04.95.62.73.88

Corse mais 6 couch tt cft
avr à nov 350 à 500 E/sem
T.04.42.73.62.56

66 près des Angles rez
chauss chalet ski forêt bal-
lade 4pers
T.05.61.60.72.71

06 Hauteur Cannes 10mn
mer coll loue chambre
d'hôte 70 E/j
T.06.11.30.26.78

39 Concarneau loue mai-
son jardin près mer
juin/juillet 500/550 E/sem
T.02.98.97.39.30

Paris F2 4pers 320E/sem
T.06.20.81.23.37

Maroc app bd mer 230
E/sem T.02.41.27.04.82

Chamonix centre ville stu-
dio 3pers vue Mt Blanc fév
415 E/sem avr 255 E/sem
T.04.67.73.17.34

63 près La Bourboule loc
vac maison 4 pers tt cft
T.04.73.60.51.19 soir

2A Corse tte année 6 pers
T.04.95.71.80.20

33 Cassy appt 2/4p bd mer
cft T.05.57.68.86.23

Toscane maison
T.02.33.28.60.97

Corse maison village 3ch
conf hors saison 300
E/sem juil août 450 E/sem
T.04.95.62.73.88

La Bourboule loue 4/6p
cure vacances appt tt conf
jard T.04.73.93.03.85

04 Hte Provence loue T1
élevage caprin 190 E/sem
T.04.92.79.99.40

Les Orres F1 4p pr pistes
T.04.94.78.56.60

11 Caunes loc mais 5p gd
jdin pr mtagne mer 220 E/s
sf 07-08 T.04.68.78.08.80

22 Perros Guirec maison
6 personnes
T.02.96.91.08.65

Corse mer T2 275 à 400
E/sem T.04.78.47.36.05

30 maison cévenole 6p
pleine nature Villefort
229/300 E/sem
T.04.66.76.10.29

Toscane Chianti meublé
T.04.73.33.55.95

Cap corse villa 11 pers
5mn mer juin juill
T.06.09.15.24.79

Syrie Liban collègue
organise circuit du 27
avril au 7 mai 1090 euros
T.06.09.27.04.31

(fenêtres sur cours)

Hebdomadaire du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs
des écoles et PEGC - 128 Bd Blanqui - 75013 Paris -
Tél : 01.44.08.69.30 - e-mail fsc@snuipp.fr • Directeur de la
publication : Gilles Sarrotte • Rédaction : Charlotte Bœuf,
Bernadette Groison, Michèle Frémont, Delphine Henry, Philippe
Hermant, Eliane Lancette, Céline Lallemand, Pierre Magnetto,
Christelle Mauss, Gilles Moindrot, Jacques Mucchielli, Pascale
Pizzato, Guy Pourchet, Gilles Sarrotte, Sophie Zafari • Impression
Brodard Graphique - Coulommiers • Régie publicité : MISTRAL
MEDIA, 72-74 av Dr Arnold Netter 75012 Paris
Tél : 01.40.02.99.00
• Prix du numéro : 1 euro - Abonnement 23 euros • ISSN 1241 -
0497 • CPPAP 3695 D 73 S • Adhérent du Syndicat de la
Presse Sociale

Petites annonces Petites annonces Petites annonces

TARIFS 2003 • Pour une ligne de 35 caractères (blancs inclus) - Tarif syndiqué / abonné 14 euros TTC - Tarif non syndiqué 23,5 euros TTC • En pavé encadré sans fond couleur - Tarif syndiqué / abonné 20 euros TTC - Tarif non syndiqué 30 euros TTC la ligne de 35 caractères • En pavé encadré avec fond couleur - Tarif syndiqué / abonné 24 euros TTC Tarif non syndiqué 36 euros TTC la ligne de 35 caractères.